



Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée

Centre agréé par le ministère des affaires sociales et de la santé

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

Epreuve « Ingénierie et développement »

D.F. 2 Conception et conduite d'action

Rapport de l'étude de terrain commandée par :

Maison d'enfants La Reynarde, Association médico-sociale de Provence

D'UNE JEUNESSE PROTEGEE A UNE JEUNESSE A INSERER,

La MECS La Reynarde vers un nouveau cap.

Livret 2
ANNEXES

Présenté par :

**Isabelle BOYER; Célia CHOBEAUX
Radouan EL FASSAL ; Laure PETITE ; Ludovic QUINQUIS**

*Promotion 8
2013/2016*

SESSION SEPTEMBRE 2016



Centre associé :
Institut régional du travail social PACA Corse

ANNEXES

ANNEXE 1	L'organigramme de l'AMSP
ANNEXE 2	La commande
ANNEXE 3	Le Cahier des charges
ANNEXE 4	Le contrat d'aide aux jeunes majeurs et les aides aux jeunes majeurs
ANNEXE 5	Planning de l'étude
ANNEXE 6	Journal de bord
ANNEXE 7	Corpus des entretiens
ANNEXE 8	Tableau analyse des entretiens
ANNEXE 9	Grille entretien Mecs
ANNEXE 10	Grille entretien structures d'hébergement
ANNEXE 11	Grille entretien structures d'aide à l'insertion
ANNEXE 12	Grille entretien institutionnel 1
ANNEXE 13	Grille entretien institutionnel 2
ANNEXE 14	Grille entretien jeune
ANNEXE 15	Cartographie dynamique de la Vallée de l'Huveaune
ANNEXE 16	Cartographie dynamique du centre-ville de Marseille et vallée de l'Huveaune
ANNEXE 17	Graphique âge moyen de départ du domicile des jeunes européens en 2013
ANNEXE 18	Carte des quartiers prioritaires contrat de ville 2015-2020
ANNEXE 19	EVA-GOA
ANNEXE 20	Listing des structures d'hébergement
ANNEXE 21	Guide des structures d'hébergement

ANNEXE 1 :

L'organigramme de l'AMSP

Commission Patrimoine
Commission Communication
Commission Juridique

Conseils de la Vie Sociale

Représentants
du personnel
Comité Central d'Entreprise, Comités
d'Entreprise et CHSCT

Conseil d'administration
19 membres

Bureau
Président : Charles BARATIER

Direction Générale
Directeur Général
Jean-Christophe LABBÉ

Services du siège

540
personnes
accueillies
par an

400
salariés

11
établissements
et services

Bureau

Président : Charles BARATIER
Vice-Président : Michel COPET
Secrétaire : Christian GIMMIG
Trésorier : Thierry MAZELLIER

Services du siège

Directrice des Ressources Humaines
Marie-Pierre BIGI
Responsable paie : Michèle PERKOFF
Assistante de gestion : Marie-José TOBIANA

Responsable financière
Gisèle MAIWALD

Responsable Systèmes d'information et communication
Vincent PICON

Responsable Patrimoine-Immobilier et Santé-Sécurité
Adel MARIF

Accueil – Secrétariat – Coordination associative
Angélique PIETRI

POLE HANDICAP ENFANTS ET ADOLESCENTS

POLE HANDICAP ADULTES

POLE ENFANCE ET FAMILLE

Secteur Marseille Nord

Directeur : Jean-Jacques VAN DRIESSCHE

Secteur Marseille Est

IME Les Chalets

Directeur Adjoint
Pierre ETCHEPARE

Chef de Service
Educatif
Christine RASETTO

68 places
12-20 ans

IME La Parade

Directrice adjointe
Sylvie SAUNIER

36 places
12-20 ans

IME Valbrise

Directeur
Marie Paule CIMOLAÏ

Directeur Adjoint
Régis GUITTON

70 places
12-20 ans

IME La Marsiale

Directeur
Patrick PONSOT

Directeur Adjoint
Ghislain MARIS

44 places
6-20 ans

SESSAD Valbrise

Chef de service
Christine COMMIER

20 places
12-20 ans

Site Esperenza

Directrice Adjointe
Sophie BARBAZA

SESSAD : Enfants
avec TSA
20 places
3-12 ans

Extension IME :
Adolescents porteurs de
TED
10 places
12-20 ans

**Pôle Insertion
Sociale et
Professionnelle**

Chef de service
Corinne GUIBAUD

Pôle Insertion Sociale et Professionnelle

Chef de Service Educatif
Christine RASETTO

**ESAT
Le Rouet / La Parade**

Directeur : Yves CHKROUN
Directeur-Adjoint : Benjamin HENRY
Chef de service : Muriel GIRODET

130 ETP travailleurs

**FOYER DE VIE
L'Astrée**

Directeur : Aline GRAUVOGEL
Directeur-Adjoint : Jean CIMOLAÏ

53 places

**Maison d'Enfants
« La Reynarde »**

Directeur : Mickael ROMAN
Directeur-Adjoint : Christian CHABERT
Chef de service : Chantal LOPEZ

72 places

Site Le Rouet

Conditionnement
Cosmétique
Fabrication matériel de plongée

Internat

4 unités de vie
25 places

**Site la Reynarde
Internat et accueil séquentiel**

- 5 unités de vie - 28 enfants
- Famille d'accueil

Site La Parade

Blanchisserie
Couture
Conditionnement

Accueil de Jour

25 places
et 3 places/jour pour personnes
traumatisées crâniennes

**Structures extérieures,
appartements jeunes majeurs
et placement à domicile**

- 2 appartements - La Boiseraie - 7
places 14-16 ans
- Villa (av.Toulon) 8 places - 17-21
ans
- SESMO : 0 à 18 ans
- 14 places PAD
- 7 Appartements : 9 places 18-21 ans

Sites extérieurs

Airbus - Maignane
Espaces Verts
Médiapost

**L'Escandaou
Unité de vie Spécialisée**

5 enfants

ANNEXE 2 :

La commande



Collège Coopératif
Provence Alpes Méditerranée



Consortium pour la mise en œuvre du D.E.I.S.
(Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale)

FICHE SYNTHETIQUE DE LA COMMANDE D'ETUDE

IDENTIFICATION DU COMMANDITAIRE

Appellation et coordonnées de la structure

Maison d'enfants la reynarde. Association médico-sociale de Provence.
Avenue de St Menet
Chemin de la Bastidonne
13011 Marseille

Personne(s) à contacter :

Mickael Roman : 06 81 95 85 16
Mickael.roman@reynarde.asso.fr

ACTIVITES ET MISSIONS DU COMMANDITAIRE

Extrait Statut :

Qui sommes-nous ?

Nous avons été créés sur l'initiative de personnes - Charlotte Grawitz en est la figure emblématique - généreuses, fraternelles, visionnaires, mobilisées pour construire un équilibre social basé sur la justice et l'équité.

Acteurs engagés, militants humanistes

Nous sommes une des 120 000 associations engagées dans notre pays dans l'action sociale, médico-sociale et la santé.

L' A M S P c'est :

- 30 membres du premier cercle de bénévoles
- 380 salariés
- 480 personnes accueillies
- 10 établissements et services

Nous participons, à notre mesure et à notre place, à la réaffirmation permanente des droits de l'homme.

Notre action est renforcée par les liens de conventionnement et de coopération que nous entretenons avec l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les partenaires sociaux.

Nous sommes membres actifs du réseau inter-fédératif de notre secteur d'activité au sein de l'Uriopss PACA et Corse.

Par la mobilisation de nos ressources, la plus-value de notre engagement, notre capacité d'initiative et d'urgence, nous apportons une contribution irremplaçable à la société.

Nous partageons la vision d'une société fondée sur le développement de l'individu au sein de groupes où les liens sociaux sont vivants et la solidarité active.

Les valeurs qui motivent notre action mettent en première place la personne en la considérant actrice de son devenir dans le respect de sa dignité.

La non-lucrativité de notre action et sa production de solidarités contribuent à la dynamisation du tissu social.

Nos activités d'utilité sociale nous permettent de revendiquer l'exercice de missions d'intérêt général qui nous différencient du cadre et des missions de service public.

Notre dimension militante est exprimée dans le projet associatif qui nous rend acteurs d'un projet de société solidaire et pas seulement gestionnaire d'établissements.

Les acteurs bénévoles et professionnels soutiennent le projet en s'engageant dans une complémentarité féconde et une organisation participative

Notre action

Nos établissements accueillent, soutiennent, protègent, soignent et développent les capacités des personnes confrontées temporairement ou durablement à des difficultés de vie.

- Des publics multiples
 - Par leur âge : enfants, adolescents, adultes.
 - Par la diversité de leurs difficultés de vie : déficience intellectuelle, pathologies psychiques, troubles du caractère et du comportement, carences affectives et éducatives...
- Des projets d'établissements favorisant
 - L'expression de ces personnes
 - La prise en compte globale et individualisée de leur situation
 - la défense de leurs droits dans le souci de la promotion de chacun
- Des projets déclinés selon les besoins de chacun
 - Opérations d'accueil : temporaire ou permanent, alterné ou séquentiel, de jour, en semi-internat et en internat.
 - Activités diversifiées : formation, sport, apprentissage et exercice professionnel, activités artistiques et culturelles, soins.
 - Démarches d'insertion : scolaire, professionnelle, culturelle, et de loisirs
- La mobilisation des intelligences sur toute la chaîne de l'action sociale
 - En nous associant à des partenaires pour construire des réponses innovantes et diversifiées (conventions de stage, de partenariat inter-associatif et inter-établissement...)
 - En nous regroupant avec des confrères pour mieux articuler et coordonner nos réponses (pôles territoriaux, collectifs de professionnels...)
 - En développant la compétence et les capacités d'innovation de nos salariés (plan de formation, congé individuel, diplômes qualifiants...)
 - En animant et soutenant la participation des usagers et de leurs familles au sein des instances de concertation (conseil de la vie sociale, conseil de maison, instances associatives...).
 - En participant aux travaux d'élaboration des schémas d'organisation sociale et aux groupes de travail organisés par notre fédération pour le suivi et l'élaboration des évolutions législatives et réglementaires.

Ce que nous voulons

- La pleine reconnaissance de nos spécificités en tant que société civile organisée, productrice de solidarités :
 - par notre implication à la construction des politiques sociales.
 - par la légitimité du financement via la protection sociale et les pouvoirs publics de notre mission d'intérêt général.
 - par un traitement différencié de nos spécificités notamment en matière fiscale.
- Une véritable reconnaissance en tant que personne morale autonome de droit privé, différenciée de la sphère publique et de la sphère commerciale
 - par un soutien à notre fonctionnement associatif, en particulier dans le domaine de la recherche et du développement de nos actions.
 - par une évaluation conjointe et concertée de nos activités sur des objectifs définis dans le cadre de relations contractuelles.
 - par la distinction entre l'évaluation de nos établissements (cf. loi du 2 janvier 2002) et l'auto évaluation de nos pratiques associatives dont nous revendiquons la maîtrise.
 - par notre participation, au sein d'un collège « associations », aux instances de concertation territoriales.

La reconnaissance de la gestion d'établissements comme la traduction d'un projet associatif

- par des lieux de concertation dans lesquels ces deux dimensions indissociables soient reconnues
- par notre participation aux débats de société, ce qui exclut l'approche des associations comme de simples palliatifs aux effets négatifs de l'économie de marché
- par notre capacité à gérer les fonds publics qui nous sont confiés et à mobiliser des fonds privés et des bénévoles
- par la professionnalisation des salariés et la formation des bénévoles afin de garantir la qualité de nos actions et des services que nous rendons.

Le projet associatif

Ce projet s'inscrit dans une profonde fidélité à l'esprit des fondateurs de l'association, en particulier de Charlotte GRAWITZ, convaincus que l'éducation et la formation des hommes et des femmes sont la source du développement de leurs qualités humaines.

Le savoir-être est un levier de l'intégration familiale, professionnelle et sociale.

- Nos convictions, socle du projet
 - Une conception humaniste de la dignité de l'homme fondée sur la tolérance, l'altruisme et la solidarité.
 - Chaque homme est un être singulier inscrit dans sa propre histoire et respectable dans son identité de citoyen.
 - L'échange et la réciprocité sont les bases du lien social.
 - L'intérêt collectif est garanti par la sauvegarde de l'intérêt de chaque individu.
 - Une société sans désintéressement est une société qui meurt.

- Notre positionnement, pivot du projet
 - Utilité sociale : Nous défendons l'usage des droits en référence à la déclaration universelle des droits de l'Homme et à la convention internationale des droits de l'enfant.
 - Responsabilité et citoyenneté entre l'individu et la collectivité.
 - Partenariat : Nous conventionnons notre action avec les pouvoirs publics dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection solidaire
 - Neutralité politique, culturelle et confessionnelle, mais toujours respectueuse.

- Notre public, priorité du projet
 - Handicapés, enfants et adolescents en situation de précarité : ce sont les plus fragiles qui voient l'usage de leurs droits fondamentaux le plus menacé.
 - Construire avec ces personnes un avenir positif, quelles que soient leurs capacités, apparence, difficultés de relation ou précarité de leur situation familiale, c'est affirmer et faire vivre les droits spécifiques accordés aux plus fragiles, c'est aussi reconnaître leur citoyenneté.

- La mise en œuvre de ce projet implique
 - la richesse de l'expérience accumulée dans la mise en œuvre de nos convictions.
 - Une attention permanente aux évaluations et le souci de l'innovation dans l'adaptation des réponses proposées.
 - La construction de réseaux de partenariats avec des organismes publics ou privés poursuivant des buts semblables ou complémentaires

PRESENTATION DE LA COMMANDE

Objet : Etude d'opportunité relative à la création d'un foyer de jeunes travailleurs dans la vallée de l'Huveaune.

Contexte :

Dans le cadre du développement de ses activités, l'association s'interroge sur l'opportunité de créer un foyer de jeunes travailleurs sur l'est du département (vallée de l'Huveaune). Il semble en effet que ce genre de structure n'existe pas, ou quand elle existe que le seuil d'exigence est trop élevé pour les publics les plus en difficultés.

Peut-on imaginer la création d'une structure d'hébergement (collectif ou diffus) de type FJT à bas seuil d'exigence pour permettre à des jeunes, y compris ceux sortants du dispositif ASE de construire un parcours d'insertion ?

Cadre méthodologique (à spécifier uniquement si le commanditaire est porteur d'attentes particulières en la matière) :

L'association souhaite disposer d'un outil d'aide à la décision portant sur une étude des besoins et des préconisations en termes d'offre de service.

Contraintes institutionnelles éventuelles

Pas de contraintes particulières

REFERENT DE L'ETUDE

Personnes chargés du suivi de l'étude :

Mickael Roman

ANNEXE 3 :

Le Cahier des charges

**Cahier des charges relatif à la commande passée
par l'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP)
au Collège Coopératif d'Aix en Provence
Janvier 2016**

1. Contexte de la demande :

L'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP) gère plusieurs établissements dont une maison d'enfants à caractère social (MECS) appelée « La Reynarde » qui accueille et accompagne des enfants, adolescents et jeunes majeurs dans le cadre d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Le directeur de La Reynarde est à l'origine de la commande passée au collège coopératif pour l'étude.

La MECS accueille des jeunes jusqu'à la fin de leur prise en charge par l'ASE, pour certains d'entre eux la « sortie » du dispositif de protection de l'enfance est problématique. Les équipes qui en ont la charge ont reconnu chez eux une réelle vulnérabilité provoquant de grandes difficultés sur leur parcours d'insertion sociale. Certains sont dans l'incapacité de s'engager dans une démarche d'insertion malgré l'accompagnement et le travail éducatif qui avait été entrepris.

Très récemment, fin septembre 2015, le délégué de la délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a reçu une lettre de mission «jeunes» où il est question de «prévenir les ruptures» (...) «notamment pour les jeunes sortant d'une prise en charge ASE». Cette lettre de mission montre combien les questionnements portés par l'AMSP sont d'actualité et concerne l'ensemble du territoire national. Les mêmes préoccupations existent au niveau des départements -en charge de la protection de l'enfance- dont l'Assemblée a soutenu une étude publiée en janvier 2015 par l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) intitulée « L'accompagnement à l'autonomie des 'jeunes majeurs' ». L'étude couvrira donc deux champs de l'intervention sociale : celui de la protection de l'enfance de compétence départementale, et celui de l'insertion sociale portée à la fois par les départements et les services déconcentrés de l'Etat.

Un premier enjeu de l'étude pour la MECS La Reynarde concerne la spécificité de l'accompagnement des jeunes majeurs qu'elle suit afin de leur *assurer une continuité de parcours maximale*. Le deuxième enjeu est de *développer une nouvelle offre de service* répondant aux besoins de ces jeunes arrivés au terme des dispositifs de la protection de l'enfance et s'inscrivant dans les axes du projet de service de 2015. L'étude devra être en mesure d'aider l'AMSP à appréhender le problème de l'insertion sociale des jeunes ayant bénéficié d'une prise en charge ASE et de voir quels types de dispositifs elle pourrait activer ou mettre en œuvre au regard de cette problématique.

2. Le porteur du projet :

- L'Association Médico Sociale de Provence (AMSP) :

L'association s'inscrit dans des missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Pour ce faire elle dispose de la gestion de différents établissements et services issus du champ médico-social, son cœur de métier.

Dans sa démarche d'innovation et de promotion de l'action sociale, elle œuvre au travers de la MECS La Reynarde pour répondre aux besoins et attentes du secteur de la protection de l'enfance.

- Mecs La Reynarde :

La MECS accueille et accompagne des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs dans le cadre de mesures de protection judiciaires ou administratives.

Depuis septembre 2015, le projet de service a été réajusté sur la problématique des jeunes majeurs. Pour une meilleure cohérence éducative, une équipe de professionnels est déployée sur un service spécifique jeunes majeurs ; elle est constituée d'un équivalent temps plein (ETP) éducatrice spécialisée et de 0,5 ETP animateur socioculturel. La problématique des jeunes majeurs est au cœur des préoccupations de l'établissement.

3. Les objets de la mission confiée :

L'étude a été commandée suite à un constat observé par les acteurs de terrain qui fait part des circonstances suivantes :

Les jeunes sortant de MECS en fin de contrat jeune majeur présentent, pour certains, une immaturité affective, couplée à des difficultés financières, pour accéder et s'insérer dans un logement de droit commun. Sortir d'une institution sécurisante, bienveillante et « autocentrée » requiert une préparation qui pour l'instant ne paraît pas fournir les outils nécessaires pour surmonter les obstacles inhérents parfois au long parcours de vie en établissement. Alors même si les équipes éducatives se mobilisent sur cet enjeu et modifient leur pratique professionnelle, il n'en demeure pas moins que cette responsabilité incombe aux divers partenaires de l'action sociale dans le champ de l'insertion par le logement. Peu de perspectives d'offre de service semblent répondre à cette problématique à ce jour sur le territoire, ce dernier sera d'ailleurs à définir au cours de l'étude.

Il s'agira, grâce à l'étude, d'apporter tous les éclairages nécessaires pour comprendre les ressorts des difficultés rencontrées par les jeunes et, pour l'AMSP de savoir quelles solutions il serait utile et profitable de développer pour ces jeunes.

Les constats repérés par le directeur de la MECS la Reynarde résument les observations des acteurs de terrain :

- Difficulté d'accès aux droits communs des jeunes majeurs.
- Manque de perspectives en fin de mesure pour les jeunes majeurs en difficulté.
- Manque de préparation à la sortie : comment mieux préparer la sortie.
- Changement des pratiques professionnelles.

4. Diagnostic territorial de l'offre de service :

Afin de fournir un éclairage pour une décision permettant de développer des solutions adaptées au public très en difficulté à la sortie de la MECS, nous réaliserons un diagnostic territorial de l'offre de service articulé autour de deux volets.

Le premier volet examinera si la problématique de la MECS La Reynarde est partagée par d'autres acteurs parties prenantes de la prise en charge des jeunes majeurs :

- Un état des lieux et des besoins des jeunes «sortants» de MECS sur le territoire géographique de la vallée de l'Huveaune et du centre-ville de Marseille, lieu de résidence actuel des jeunes majeurs de la MECS.
- Un examen des problématiques recensées autour de l'accompagnement des jeunes majeurs, auprès des autres MECS du territoire.

Le deuxième volet s'attachera à évaluer les ressources et les manques à l'échelle du territoire :

- Un état de l'offre pour les jeunes majeurs dans les domaines d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement.
- Une cartographie des acteurs dans le but de les repérer et de connaître le partenariat effectif sur le territoire de la vallée de l'Huveaune et du centre-ville de Marseille.
- Le nombre de jeunes concernés par le dispositif ASE afin d'évaluer le besoin de prise en charge.

Pour réaliser l'étude, nous nous appuyerons sur une trame générale d'étude qui tiendra compte:

- Des missions qui incombent à l'AMSP ainsi que son historique.
- Des politiques publiques en faveur du logement et les politiques de la protection de l'enfance en faisant un état des lieux de l'offre pour les jeunes majeurs dans les domaines de l'hébergement, de l'insertion et de l'accompagnement.
- D'une cartographie des acteurs afin de repérer et de connaître le partenariat effectif sur le territoire de la Vallée de l'Huveaune et du centre-ville de Marseille.
- De l'environnement de la MECS sur le territoire géographique de la vallée de l'Huveaune et du centre-ville de Marseille.
- Des usagers, du public spécifique pour qui la problématique se pose en comptabilisant le nombre de jeunes pour qui un dispositif particulier serait nécessaire.

5. Les modalités d'intervention :

a. Méthodologie :

Nous réaliserons des entretiens semi directifs (individuels et/ou collectifs) auprès :

- Des décideurs : tarificateurs
- Des institutionnels : du Conseil départemental service de la protection de l'enfance, de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), du contrat de ville, notamment l'atelier santé ville (ASV) de la Vallée de l'Huveaune, ainsi que des administrateurs délégués au pôle enfance de l'AMSP.
- Des professionnels de terrain : le directeur général de l'AMSP, l'équipe éducative de la MECS, les responsables d'autres MECS (Les Saint Anges, Bois Fleuri, La Louve, l'Abri, l'ANEF), directeurs de foyer jeunes travailleurs (l'Escale Saint Charles et la

Claire Maison), la maison départementale de la solidarité de la vallée de l'Huveaune, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des "Milieux Ouverts", la Mission Locale, l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), le centre communal d'action sociale (CCAS), hébergement alternatif social (HAS).

- Des usagers : jeunes majeurs de la MECS La Reynarde

Nous nous appuyerons sur les ressources documentaires suivantes :

- Documents d'action publique : schémas départementaux du Conseil départemental et du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD).
- Documents internes : projet d'établissement, projet associatif, évaluations interne et externe.
- Documents législatifs.
- Données statistiques : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
- Rapports : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (CREAI), Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), direction générale de l'action sociale (DGAS), etc.

b. Calendrier :

Durée de 6 mois du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} juin 2016

c. Intervenants :

Isabelle BOYER : Stagiaire DEIS
Radouan EL FASSAL : Stagiaire DEIS
Laure PETITE : Stagiaire DEIS
Ludovic QUINQUIS : Stagiaire DEIS
Célia CHOBEAUX : Stagiaire DEIS

Mickaël ROMAN- Directeur de la MECS La Reynarde
Sandra GUITTON-PHILIPPE- Référente pédagogique

Après ce diagnostic nous formulerons des préconisations pour construire un outil d'aide à la décision, sur des solutions à apporter auprès des jeunes majeurs sortant de la Protection de l'enfance, sur l'accompagnement à l'hébergement et l'insertion sociale.

ANNEXE 4 :

Le contrat d'aide aux jeunes majeurs et les aides aux jeunes
majeurs

Direction Enfance-Famille

CONTRAT D'AIDE A UN JEUNE MAJEUR

En application des articles L.221-1, L.222-2, L.222-3, L.222-5 et R.221-2 du Code de l'action sociale et des familles et sur demande du bénéficiaire, le présent contrat est conclu

Entre

Le service de l'aide sociale à l'enfance représenté par l'inspecteur Enfance Famille..... *agissant* par délégation de la Présidente du Conseil Départemental

Et

Le bénéficiaire, M. / Mlle.....

Né(e) le.....à.....

Adresse.....

Tel.....

Ancien bénéficiaire ASE

1^{ère} Admission

Renouvellement

Article 1 : Objet

L'objet du présent contrat est l'aide apportée au bénéficiaire par le Département des Bouches-du-Rhône, en vue de la réalisation du projet proposé par le jeune majeur afin d'accéder à une autonomie de vie.

Par lettre du le jeune majeur sollicite l'aide du service de l'aide sociale à l'enfance dans l'intention de mettre en œuvre le projet suivant :

.....
.....
.....

Article 2 : Nature du contrat

Aide à domicile : - Educatif

- Financier/éducatif

Prise en charge avec entretien et hébergement

Lieu et type d'hébergement :

Article 3 : Budget mensuel de l'intéressé

Dépenses	Ressources
Loyer :	Salaire :
Charges :	Bourses :
Autres :	Allocation logement :
Alimentation :	Autres :
Habillement :
Transport :
Fournitures scolaires :
Divers :
Activités de loisirs :	Prestation versée par l'ASE/ MECS:
TOTAL :	TOTAL :

Montant de l'épargne :

Article 4 : Objectifs du contrat

Au regard du projet du jeune majeur, les objectifs suivants sont définis :

	Situation actuelle et besoins repérés	Objectifs à atteindre
Formation, scolarité, vie professionnelle		
Démarches administratives et sociales (CMUC, compte bancaire, CNI, aide de droit commun...)		
Santé		

Gestion du quotidien		
Gestion budgétaire		
Autonomie logement		
Autres		

Article 5 : Modalités

1) Engagements du jeune majeur :

- Le jeune majeur s'engage à faire les efforts et les démarches nécessaires en vue de la réalisation des objectifs précités,
- Qu'il soit en autonomie ou en structure d'accueil, le bénéficiaire fournit un budget mensuel. Compte tenu de l'aide apportée, le jeune majeur prend en charge l'ensemble de ses dépenses,
- Il s'engage, de plus, à informer sans délai l'inspecteur Enfance-Famille ainsi que son référent, de toute modification de sa situation.

2) Engagements du service :

- A la lecture du projet présenté par le bénéficiaire, le référent M. / Mme.....relevant de :

.....

s'engage à aider le jeune majeur à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des objectifs précités et propose un accompagnement adapté au besoin du jeune.

- Prise en charge financière

Le Département s'engage à verser les prestations suivantes :

- Prix de journée de la structure d'accueil ou salaire de l'assistante familiale
ou
- Allocation jeune majeur fixée à :euros.

Ces prestations sont subordonnées à l'exécution par le bénéficiaire de la part du contrat lui incombant, et sont exclusives de toute autre aide financière versée par la Direction Enfance-Famille.

- Contribution des parents égale à :euros.

Article 6 : Révision

La mesure est révisable à tout moment, à l'initiative du jeune majeur ou du service de l'aide sociale à l'enfance, par accord des deux parties.

Article 6 : Durée, renouvellement et fin du contrat

Le présent contrat est conclu du.....au.....

Avant cette date, le bénéficiaire qui souhaite voir le contrat renouvelé sur les mêmes bases ou selon d'autres modalités, devra en faire la demande écrite à l'inspecteur Enfance-Famille et en informer son référent.

Le contrat peut être dénoncé à tout moment par le jeune majeur mais également par l'inspecteur Enfance-Famille en lien avec le référent si le bénéficiaire ne respecte pas tout ou partie des engagements ; dans ce cas, l'inspecteur informe le bénéficiaire de la fin de la prise en charge.

Le contrat prend automatiquement fin le jour anniversaire des 21 ans du bénéficiaire.

Fait à.....le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le bénéficiaire

Pour la Présidente du conseil Départemental
Par délégation
L'inspecteur Enfance-Famille

Visa de la structure d'accueil
ou assistant(e) familial(e)

Visa du référent

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant. Ces informations seront effacées de tout support informatique 24 mois après la fin de la prise en charge par le service.

LES AIDES AUX JEUNES MAJEURS

I Cadre juridique

Article L.221-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)

« 1° Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ; »

Article L.222-2 al.3 du CASF

« L'aide à domicile [...] peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans, confrontés à des difficultés sociales »

Article L.222-5 al.5 CASF

« Peuvent être également pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants »

Fiche 3-2-2 du règlement départemental d'aide sociale.

II Conditions d'attribution

Deux conditions **cumulatives** sont nécessaires pour une prise en charge par l'ASE.

2-1 Conditions relatives aux jeunes concernés

Les majeurs de moins de 21 ans et les mineurs émancipés, en situation régulière, qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou de soutien familial suffisant.

2-2 Conditions relatives aux parents

A) Le principe de l'obligation alimentaire

Les articles L.228-1 et L.228-2 du CASF et 203 à 211 du Code civil soumettent les parents à l'obligation alimentaire au-delà de la majorité de leurs enfants.

Les ascendants du mineur sont tenus envers ce dernier à l'obligation alimentaire, l'aide publique est subsidiaire.

B) Les dérogations : trois cas

1/Les parents sont sans ressources ou disposent de ressources insuffisantes

2/Les parents sont juridiquement absents ou incapables

Articles 112 et 488 du Code civil

[Est absent, toute personne qui a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence sans que l'on en ait eu de nouvelles

Est incapable toute personne qu'une altération de ses facultés personnelles met dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts.]

3/Les parents refusent d'aider leur enfant ou sont en conflit avec lui

Une évaluation précise de la situation familiale est établie par le travailleur social. Les services ne doivent pas prendre partie en faveur du jeune, contre les exigences légitimes des parents, ni intervenir dans un conflit qui aurait pu ou dû se régler dans le cadre familial.

Dans tous les cas, cette aide est subsidiaire et ne saurait se substituer ni aux obligations des parents ni aux aides de droit commun (FAJ, bourses, aides financières de droit commun,...). Toutefois, elle peut intervenir dans l'attente de leur attribution.

III. Formes d'intervention

L'aide proposée à un jeune majeur peut prendre plusieurs formes.

A) Une aide exclusivement éducative

Cette forme d'aide reste marginale mais existe et consiste pour le travailleur social à effectuer un accompagnement socio-éducatif du jeune qui en a besoin.

Cette mesure peut prendre la forme d'un contrat d'accueil provisoire jeune majeur.

B) Une aide exclusivement financière

Elle est versée à l'intéressé par le biais d'une allocation d'aide sociale à l'enfance.

Cette forme d'aide concerne essentiellement les jeunes majeurs de 18 à 21 ans non suivis par le service de l'aide sociale à l'enfance des Bouches-du-Rhône durant leur minorité, compte tenu de leur situation particulière.

C) Une aide éducative, financière et d'hébergement

Cette aide concerne les jeunes majeurs de 18 à 21 ans qui, dans l'année précédant leur majorité :

- étaient confiés à l'aide sociale à l'enfance des Bouches -du- Rhône,
- autres jeunes au vu de leur situation particulière.

Cette mesure prend la forme d'un contrat d'accueil provisoire jeune majeur (APJM) conclu entre l'intéressé et le Conseil général.

IV. Procédure

Le fait déclencheur de la mesure est la demande écrite formulée par le jeune majeur auprès de l'inspecteur Enfance-Famille.

4-1 Instruction de la demande

4-1-1 Jeunes précédemment confiés à l'ASE des Bouches-du- Rhône

Les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance sont reçus, dans l'année précédant leur majorité, par le travailleur social chargé de leur suivi qui les informe des critères et des modalités d'attribution de la mesure d'accompagnement provisoire jeune majeur au-delà de leur prochaine majorité.

L'instruction est menée par le travailleur social référent du mineur qui analyse la demande du jeune, la position des parents, et/ou celle de l'établissement ou de la famille d'accueil.

Le référent prépare ensuite avec l'intéressé le contrat jeune majeur (cf. annexe 1).

Dans le cas particulier des jeunes handicapés ou souffrant d'une altération de leurs facultés personnelles, dès l'âge des 16 ans du jeune, des actions doivent être menées auprès de la MDPH*, pour permettre l'adaptation des mesures de protection et la recherche d'une structure permanente de vie pour préparer le passage dans le secteur adulte.

4-1-2 Concernant les autres jeunes majeurs

Si le jeune était confié à l'ASE des Bouches-du-Rhône mais accueilli dans un autre département, au titre de la continuité de la prise en charge, un contrat jeune majeur peut être signé par l'IEF.

En cas de sollicitation d'un jeune majeur relevant durant sa minorité d'un autre département, aucun contrat ne peut être signé par l'IEF.

*Maison départementale des personnes handicapées

1/ L'instruction est assurée par le travailleur social de la MDS lorsqu'il est saisi par l'inspecteur enfance-famille ou lorsque le jeune se présente :

- Son domicile relève de cette MDS (logement personnel ou familial, hébergement en foyer d'accueil, hébergement chez un tiers si cela n'est pas occasionnel).
- Il ne peut faire état d'un domicile identifié dans les Bouches-du-Rhône.

Si le travailleur social estime que la situation entre dans le cadre d'un accueil jeune majeur, il saisit, après avis de l'adjoint Enfance Famille, l'inspecteur par écrit.

2/ L'instruction est assurée par le travailleur social d'un service extérieur au Conseil général qui assure le suivi du jeune selon la même procédure décrite ci-dessus, évalue et transmet la demande du jeune majeur à l'inspecteur enfance-famille.

4-2 Admission

- ✓ Décision de l'inspecteur enfance-famille

En fonction de l'évaluation de la situation familiale, l'inspecteur enfance-famille adresse un courrier aux parents afin de leur rappeler le principe de l'obligation alimentaire.

En cas de décision favorable, l'inspecteur enfance-famille reçoit le jeune pour signature du contrat d'APJM préparé par le référent ainsi que les représentants de la structure d'accueil (assistant familial, établissement).

En cas de décision défavorable, l'inspecteur enfance-famille informe le jeune par courrier motivé ainsi que le service instructeur.

V Le contrat d'accueil provisoire jeune majeur

Le contrat couvre notamment la scolarité, la formation, l'insertion sociale, le logement, la santé...

Le suivi socio-éducatif fait l'objet d'un rapport écrit à chaque révision de la situation.

Le contrat permet le réajustement du projet, de l'adapter au rythme du jeune et d'affiner ainsi l'accompagnement.

Le montant de la prise en charge financière versée au jeune est déterminé en fonction des ressources du jeune et ne peut en aucun cas excéder le taux maximal de l'allocation autonomie jeune majeur fixé par délibération du conseil général. (en 2010, 580 euros).

Le contrat est conclu pour une durée variable qui peut être très courte. Sa durée ne peut en tout état de cause dépasser 12 mois, renouvelable éventuellement deux fois.

A échéance du contrat, le jeune majeur doit demander le renouvellement en adressant un courrier motivé à l'inspecteur enfance-famille.

VI Sortie du dispositif

- ✓ A la date anniversaire des 21 ans du jeune,
- ✓ A la demande écrite du jeune,
- ✓ En cas de non respect du contrat

Le non respect du contrat peut entraîner l'interruption de la mesure. Dans ce cas, le jeune doit être reçu pour que lui soit signifiés les motifs de l'interruption ou recevoir une lettre motivée l'informant de la sortie du service.

Le lieu d'accueil est systématiquement informé de la rupture ou de la fin du contrat.

VII Fin du contrat

A l'issue de l'APJM, l'inspecteur enfance-famille peut accorder une prime d'installation, dont le taux est fixé par délibération, au jeune majeur remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Le jeune doit adresser une demande écrite à l'inspecteur Enfance-Famille avant ses 22 ans,
- Cette demande doit faire l'objet d'une évaluation écrite et motivée du référent,
- La prime d'installation doit essentiellement permettre à l'intéressé de faire face à ses frais de premier établissement (logement, véhicule nécessaire à son activité professionnelle etc.). Elle peut toutefois permettre ponctuellement à un jeune de terminer son projet scolaire ou de formation.

Cette prime est renouvelable 1 fois dans les mêmes conditions décrites ci-dessus.

Le Directeur Adjoint Enfance-Famille

Valérie FOULON

ANNEXE 5 :

Planning de l'étude

ANNEXE 6 :

Journal de bord

Journal de bord Etude 2016

Octobre 2015

Appropriation du sujet
Création d'une boîte mail
Courrier adressé au commanditaire pour RDV

Pour le 17 novembre 2015 :

Recherche conceptuelle à déposer sur drive

Répartition des tâches :

- Offre de service en hébergement pour jeunes en difficulté sur le territoire de Marseille
- Historique, fonctionnement et financement de l'ASE et des MECS
- Renseignement sur FJT et politique publique
- Recherche sur l'association AMSP, organigramme... et insertion dans Marseille
- Recherche sur la fondation
- Géographie, territoire éco politique de l'Huveaune

17 novembre 2015 :

Préparation des questions au commanditaire pour l'entretien du 18 novembre 2015

- Présentation des étudiants, présentation du commanditaire et de la structure
- Identifier clairement la demande, identifier les besoins (*cf feuille des questions*)
- Demander à consulter le projet d'établissement, celui de l'association
- Consultation appel à projet de l'URIOPS : «*Rencontre « ouvrir sur la ville » logement de pers vulnérable date : le 11 décembre 2015, de 14h à 17 h : Voir inscription via N° uriops*

Le 18 novembre 2015

Réajustement des questions pour l'entretien, répartition des questions (cf drive)

Mise à plat des dispositions calendaires de décembre.

Question du calendrier : date de rendu du cahier des charges, rendu rapport en juin à rendre au commanditaire laissant une marge de manœuvre pour les réajustements et dépôt du rapport pour le 22 juillet.

Participation à la rencontre « ouvrir la ville » du 11 décembre 2015

Entretien à la MECS la Reynarde avec le Directeur et visite des lieux

Le 19 novembre 2015

Débriefing de l'entretien et clarification de la problématique

Concepts qui ressortent :

- Stratégie
- Changement pratiques professionnelles
- Cloisonnement
- Identité
- Partenariat
- Accès à l'autonomie

Déterminer un profil du référent pédagogique

Rédaction du cahier des charges

Contexte (*dossier contexte*)

Restitution et répartition des tâches

Le 2 décembre 2015

Conception du plan du cahier des charges.

Rencontre avec le référent pédagogique pour valider le plan du cahier des charges.

Finalisation du plan du cahier des charges

Le 3 décembre 2015

Rédaction du cahier des charges reste la partie 4 à mettre en forme.

Répartition des tâches et rédaction du journal de bord

Pour le 14 décembre 2015

Continuer les parties du cahier des charges :

Mettre en phrase les intitulés

Rédiger la partie des politiques publiques

Relire le document réalisé en intégralité et amener les modifications si besoin.

Si on finit avant on pourra l'envoyer à la référente pédagogique plutôt de manière à avoir un retour supplémentaire

Transmettre à référente pédagogique le cahier des charges rédigé pour le 17 décembre 2015 maximum.

Le 21 décembre 2015

Retour du référent pédagogique avec quelques modifications à réaliser plus correction des fautes : réaliser le soir même.

Le 4 janvier 2016

Finalisation des corrections et mise à jour du glossaire. Mise en page du cahier des charges.

Validation l'après-midi avec le groupe et envoi par mail à la référente pédagogique.

Envoi mail de confirmation de rdv au Directeur de la MECS pour le 14 janvier 2016 et prévoir entretien avec le Directeur Général et les équipes éducatives. (2 stagiaires pour 1 éduc)

Organisation des entretiens à venir 1) entretien Directeur Général ; 2) entretien équipe éducative ; 3) entretien responsable MECS et FJT ; 4) jeunes de la MECS

Pour le 14 janvier :

- Contacter les responsables pour convenir d'un entretien
- Préparer grille entretien pour équipe éducative sur DOCSx
- Contacter par mail la référente pédagogique pour programmer la rencontre le 25 janvier 2016.

Le 14 janvier 2016

Rendez-vous 10h au siège de l'AMSP :

Présentation du cahier des charges au Directeur Général et Directeur de la MECS La Reynarde.

Débriefing de la rencontre

Point sur les rendez-vous fixés et sur ceux à entreprendre avec le directeur de la MECS

Consulter et mettre à jour dossier drive "les contacts des entretiens"

Répartition des transcriptions d'entretiens

Elaboration des grilles d'entretien pour les MECS, une autre pour les structures d'hébergement et une autre pour les plateformes comme les missions locales et celle des jeunes majeurs.

Organisation des rencontres avec la chef de service de la Mecs la Reynarde et l'équipe, avec le SIAO, ADIL, directeurs d'association d'hébergement, CHRS

Contacteur la Mission locale du centre ville et de la vallée de l'Huveaune ainsi que le CCAS

Pour les autres contacts nous attendons que M Roman nous mette en lien avec eux.

Le 25 janvier 2016

Rencontre la référente pédagogique l'après-midi :

Compte rendu de l'entrevue avec le Directeur Général

Validation des grilles d'entretien par la référente pédagogique et débriefing des divers rendez-vous pris avec les responsables de mecs et les autres structures.

Ajustement de la méthode de travail :

- 1) Retranscription très sommaire des entretiens (en prévoir au moins 50)
- 2) Lors des entretiens : Un fait l'entretien et l'Autre avec grille d'analyse commence à transcrire les éléments clés
- 3) faire une étude de la population et de ses besoins

En groupe :

Ajustement des grilles d'entretien des responsables de mecs et d'hébergement

Travail sur la grille d'entretien des jeunes majeurs

Création d'un outil "calendrier" pour prise de RDV

Débriefing des divers rendez-vous pris et à prendre, consulter régulièrement le tableau des prises de rdv sur Gmail

Prise de rendez-vous avec un directeur d'association d'hébergement.

Le 27 janvier 2016:

2 stagiaires : entretien mecs

3 stagiaires :entretien mecs

Le 28 janvier 2016:

3 stagiaires : entretiensMecs

3 stagiaires : entretiensFJT

Le 1er février 2016 :

2 stagiaires- entretien MECS

Dernières corrections pour le cahier des charges suite à réponse très rapide de la référente pédagogique.

Le 23 février 2016

Points sur les différents entretiens déjà réalisés et ceux à faire.

Répartition des prises des prochains RDV

-CHRS

- FJT et Mecs

- Conseil départemental

-ADIL

- MDS Aubagne

- Contrat ville vallée de l'Huveaune

-Président de l'AMSP

- DDCS

- Jeunes majeurs sortis de la Reynarde
(CF tableau calendrier entretiens)

Prises de divers rendez-vous et planification des rencontres.

Rédaction de mail pour inspecteur (ase) et le Directeur de la Mecs la Reynarde pour faciliter les rencontres et prévenir des diverses prises de contact.

Préparation des questions pour entretien avec inspecteur ASE et élaboration des grilles d'analyse à savoir 1 pour les MECS et 1 pour les structures d'hébergement afin de pouvoir croiser les données.

Planification du calendrier

Pour le 7 mars 2016

Rencontre à 10h avec la référente pédagogique

Suite aux premiers entretiens élaborés:

- 1) hypothèses
- 2) grille d'analyse précise

Rendre au préalable la grille d'analyse des entretiens

Travailler chacun de son côté sur outil doc dans Gmail. Puis envoyer la version à la référente pédagogique.

Le 5 avril 2016

Synthèse des derniers entretiens réalisés, des documents d'étude et prospective d'entretien à venir

Travail sur les lois, circulaire, plan etc

Mise à plat des derniers entretiens à réaliser à savoir le SEAP, CHRS, MeCS Aix en Provence, jeunes sortis de dispositif (de nombreuses relances ont été faites).

Préparation entretien DDCS

Abandon de la piste de l'ADIL

Répartition des travaux à réaliser concernant le public vulnérable :

8 MECS

Hébergement : 1CHRS, 3 FJT, 2 associations d'hébergement

Institutionnels : 2ASE, DRDJSCS, CCAS, service prévention, tarificateur

Milieu ouvert/ Droit commun : 2 associations de prévention spécialisée, 2 mission locale, SIAO, 1 association milieu ouvert (Repi SAVA), centre social

Mail à inspecteur Ase pour demander un entretien avec une assistante sociale qui suit des jeunes

Proposition d'un rdv au directeur de la MeCS la Reynarde pour le 22 avril.

Pour le 22 avril

Finir les entretiens pour avril

Travailler les concepts AUTONOMIE / INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE / HETEROGENEITE

Préciser les divers critères plus descripteur de chaque item pour les grilles d'analyse de manière plus précise ex : variable de vulnérabilité à étayer, variable culturelle des associations rencontrées, variable territoriale etc... Le tout afin de vérifier l'évolution du public, son hétérogénéité, sa carrière de placement, type de placement... nécessitant adaptation de l'offre de service. De cette manière nous élaborerons des hypothèses.

Essayer de poser des hypothèses en fonction du type de réponse à apporter à la commande

Exemple :

- créer un pôle d'insertion. Quels dispositifs à développer pour accéder à ... d'où l'idée d'insertion socio-professionnelle.
- un service de suite.
- conduite du changement (p/r décalage éducateur et dirigeant La Reynarde). Comment le préparer, sortir du modèle institutionnel alors que ce qui prédomine c'est le droit commun
- construire un réseau formel
- retour en famille,
- critères attendus pour sortir. Inscription dans un réel projet de vie.

Le 22 avril

Point sur les entretiens réalisés et ceux à venir.

Ajustement du calendrier

RDV avec la référente pédagogique autour de la synthèse des entretiens de mecs

Prise de note des corrections amenées par la référente pédagogique.

Echange autour des annexes, des concepts de partenariat et de la construction de l'écrit

Le 24 mai

Finaliser le plan détaillé de l'étude avec la problématique, les hypothèses, la méthodologie et les préconisations.

Pour semaine du 13 juin

Travailler sur les grilles d'entretiens par thème pour que ce soit plus lisible

Un Gantt du Projet

Un corpus des entretiens

Une cartographie

Un tableau des hébergements sur MarseilleAubagneincluant les modes d'entrée ainsi que le projet expérimental logement d'abord en file active comme les appartements diffus

Glossaire

ANNEXE 7 :

Corpus des entretiens

CORPUS D'ENTRETIENS AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS

ENTRETIEN	SECTEUR	DATE	ORGANISME/STATUT	FONCTION	LOCALISATION
N°1	Médico social	27/01/2016	MECS	Chef de Service	13006 Marseille
N°2	Médico Social	27/01/2016	MECS	Chef de service	13011 Marseille
N°3	Médico Social	28/01/2016	MECS	Educateur	13011 Marseille
N°4	Médico Social	19/02/2016	MECS	Educatrice spécialisée	13004 Marseille
N°5	Médico Social	27/01/2016	MECS	Directeur	13400 Aubagne
N°6	Médico Social	4/02/2016	MECS	Directeur Adjoint	13005 Marseille
N°7	Médico Social	4/02/2016	MECS	Educateur spécialisé	13005 Marseille
N°8	Médico Social	4/02/2016	MECS	Educateur spécialisé	13005 Marseille
N°9	Médico Social	4/02/2016	MECS	Directeur	13008 Marseille
N°10	Médico Social	5/02/2016	MECS	Directeur	13010 Marseille
N°11	Médico Social	28/01/2016	MECS	Chef de service	13003 Marseille
N°12	Médico Social	3/05/2016	MECS	Directrice adjointe	13100 Aix en Provence
N°13	Habitat Jeune	22/02/2016	FJT	Chef de service	13008 Marseille
N°14	Habitat Jeune	8/03/2016	FJT	Directrice	13400 Aubagne
N°15	Habitat Jeune	28/01/2016	FJT	Chef de service	13013 Marseille
N°16	Hébergement réinsertion sociale	27/01/2016	CHRS	Directeur adjoint	13011 Marseille
N°17	Hébergement réinsertion sociale	9/05/2016	CHRS	Coordinateur	13013 Marseille
N°18	Hébergement réinsertion sociale	22 /04/2016	CHRS	Chef de service	13006 Marseille

ENTRETIEN	SECTEUR	DATE	ORGANISME/STATUT	FONCTION	LOCALISATION
N°19	Hébergement réinsertion sociale	8/03/2016	CHRS	Directrice adjointe	13001 Marseille
N°20	Hébergement réinsertion sociale	23/03/2016	CHRS	Chef de service	13001 Marseille
N°21	Résidences sociales	22/02/2016	CHRS	Directeur	13001 Marseille
N°22	Résidences sociales	21/03/2016	CHRS	Responsable Pôle logement	13001 Marseille
N°23	Réinsertion sociale	18/05/2016	Milieu Ouvert avec hébergement	Educateur	13001 Marseille
N°24	Accompagnement au logement	12/04/2016	CLLAJ	Educateur	13400 Aubagne
N°25	Insertion	4/04/2016	Association de prévention spécialisée	Educateur	13001 Marseille
N°26	Insertion	4/04/2016	Association de prévention spécialisée	Educatrice	13001 Marseille
N°27	Aide à la personne	29/02/2016	CCAS	Cadre	13003 Marseille
N°28	Insertion et Accompagnement	11/04/2016	Milieu Ouvert avec hébergement	Educatrice spécialisée	13013 Marseille
N°29	Insertion	23/04/2016	Association de prévention spécialisée	Chargée de mission logement	13013 Marseille
N°30	Accès aux droits Insertion	12/02/2016	Mission Locale	Référent logement	13013 Marseille
N°31	Accès aux droits Insertion	4/03/2016	Mission Locale	Conseiller Relais de Proximité	13010 Marseille
N°32	Accès aux droits Insertion	N'a pas souhaité nous rencontrer	Mission Locale	Directrice	13400 Aubagne
N°33	Animation	2/03/2016	Centre social	Responsable Pôle enfance jeunesse	13011 Marseille

ENTRETIEN	SECTEUR	DATE	ORGANISME/STATUT	FONCTION	LOCALISATION
N°34	Insertion	2/03/2016	Association de prévention spécialisée	Educateur de prévention	13011 Marseille
N°35	Logement	24/02/2016	SIAO	Conseillère ESF	13004 Marseille
N°36	Médico social	9/05/2016	AMSP	Président	13013 Marseille
N°37	Prévention	8/03/2016	Conseil Départemental	Cadre	Marseille
N°38	Enfance Famille	4/04/2016	Conseil Départemental	Cadre	Marseille
N°39	Protection de l'enfance	4/04/2016	Conseil Départemental	Inspecteur de l'enfance	Marseille
N°40	Protection de l'enfance	7/03/2016	Conseil Départemental	Inspecteur de l'enfance	Marseille
N°41	Accès aux droits	23/05/2016	Conseil Départemental MDS	Assistante sociale	Marseille
N°42	Accès aux droits et au logement	8/04/2016	DRDJSCS	Inspectrice	13006 Marseille
N°43		28/04/2016	Jeune fille de 23 ans		Marseille
N°44		18/04/2016	Jeune homme de 22 ans		Aix en Provence
N°45		22/04/2016	Jeune fille de 19 ans		Marseille
N°46	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune femme de 26 ans		Marseille
N°47	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune homme de 20 ans		Marseille
N°48	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune homme de 27 ans		Marseille
N°49	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune fille de 18 ans		Marseille
N°50	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune homme de 22 ans		Marseille
N°51	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune homme de 25 ans		Marseille
N°52	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune homme de 19 ans		Marseille
N°53	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune homme de 24 ans		Marseille
N°54	Réinsertion sociale	20/05/2016	Jeune fille de 19 ans		Marseille

ANNEXE 8 :

Tableau analyse des entretiens

Tableau d'analyse des entretiens

	Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3...
Mission de la structure Organisation des services Variable culturelle Variable associative			
Profil du public de la protection de l'enfance - Sexe - Nombre - Durée du placement - Origine géographique - Cursus scolaire - Identification de la problématique à l'accès aux droits communs - Evolution de la problématique - Identification des besoins - Evolution du public Variable hétérogénéité Evolution du public			
Contrat jeune majeur Nombre de jeunes concernés - Organisation - Régulation/contrainte - Critère d'obtention - Critère de renouvellement - Critère de fin de CJM - Diminution/arrêt des CJM en PJJ - Prolongation au-delà de 21 ans - Evaluation - Statistique Evaluation			
Pratiques Professionnelles : préparation à la sortie de MeCS ou arrivée sur une structure d'hébergement - Formation des professionnels à la problématique - Ajustement des services de prise en charge - Rencontre partenariale - Création d'un service de suite - Evaluation Spécificité de l'accompagnement des jeunes sortant de MECS - Préparation au départ, arrivée			
Variable : Autonomie			
Partenariat - Synthèses et rencontres inter ou pluri-professionnels			
Type d'hébergement à la sortie des MECS			
Offre de service - Adapté - Suffisant			
Propositions de Dispositifs spécifiques et expérimentaux - piste d'amélioration			
Préconisations			

ANNEXE 9 :

Grille entretien Mecs

Grille entretien Responsables MECS

PRESENTATION de notre cadre d'intervention

Nous sommes des professionnels stagiaires en formation D.E.I.S. qui se déroule au Collège Coopératif de Aix en Provence. Dans ce cadre là, nous avons une recherche collective à effectuer dans le cadre d'une commande passée par une institution.

Notre groupe réalise une étude souhaitée par la MECS La Reynarde, formalisée par son directeur Mr Mickaël Roman, sur la sortie des jeunes des dispositifs d'hébergement de type MECS à l'approche de leur 21 ans et leur accès au droit commun.

La durée de notre entretien va durer environ 1 heure. Nous allons nous appuyer sur une grille d'entretien en lien avec notre recherche.

Pour commencer pouvez-vous nous présenter votre parcours de formation et professionnel ainsi que votre structure ?

PUBLIC : profil du public, évolution du public

- Combien de jeunes majeurs avez-vous sur la Mecs ?
- Quels sont les profils des jeunes majeurs sortants de Mecs ? (typologie, âge d'entrée en mecs, durée du séjour)
- Quelles sont leurs problématiques ? Constatez-vous une évolution de ces problématiques ?
- Parmi eux combien n'ont pas accès au droit commun (accès au logement, insertion sociale comme l'emploi, formation, santé, ...) ?
 - Quels sont leur besoin ?

PRATIQUE PROFESSIONNELLE : critère de préparation à la sortie de Mecs

- Comment est préparée leur sortie de MECS ? A partir de quand préparez vous la sortie ?
- Que proposez-vous comme services spécifiques pour préparer la sortie de MECS (stage, réseau, travail sur la formation et l'insertion ... les opérationnels) ?
- L'insertion sociale est-elle inscrite dans votre projet d'établissement ?
- Vers quels dispositifs sont ils orientés à la fin de leur prise en charge ?
- Qu'est ce qui rend difficile l'accès aux dispositifs de droit commun ?
 - Est ce la problématique de ces jeunes qui est plus importante

- Ou bien est-ce les dispositifs de droits communs qui ont augmentés leur exigence ?
- Au vu de ces constats quel changement des pratiques professionnelles ?

LE PARTENARIAT

- Partagez vous avec d'autres responsables de MECS la problématique du logement et de l'insertion sociale des jeunes sortis de MECS ?
- Avec quels partenaires êtes-vous en lien pour favoriser l'insertion sociale de ces jeunes?
 - Comment travaillez-vous avec eux ?
- Quels sont les partenaires avec lesquels vous ne travaillez pas ?

OFFRE DE SERVICE

- L'offre de service d'hébergement est-elle adaptée ? Est-elle suffisante ?
- Quel type de dispositif serait pour vous le plus adapté pour ces jeunes ?

Avant de clôturer notre entretien souhaitez vous rajouter un propos ?

Voyez-vous d'autres acteurs qui peuvent nous apporter d'autres éléments pour notre étude ?

Remerciement

ANNEXE 10 :

Grille entretien structures d'hébergement

Grille entretien structure d'hébergement (CHRS, FJT, HAS)

PRESENTATION de notre cadre d'intervention

Nous sommes des professionnels stagiaires en formation D.E.I.S. qui se déroule au Collège Coopératif de Aix en Provence. Dans ce cadre là, nous avons une recherche collective à effectuer dans le cadre d'une commande passée par une institution.

Notre groupe réalise une étude souhaitée par la MECS La Reynarde, formalisée par son directeur Mr Mickaël Roman, sur la sortie des jeunes des dispositifs d'hébergement de type MECS à l'approche de leur 21 ans et leur accès au droit commun.

La durée de notre entretien va durer environ 1 heure. Nous allons nous appuyer sur une grille d'entretien en lien avec notre recherche.

Pour commencer pouvez-vous nous présenter votre parcours de formation et professionnel ainsi que votre structure ?

PUBLIC : profil du public Mecs, évolution du public

- Combien de jeunes majeurs sortis de dispositif ASE avez-vous sur votre structure ?
- Quelles sont leurs problématiques ? Constatez-vous une évolution de ces problématiques ?

SPECIFICITE DE L'ACCOMPAGNEMENT des jeunes sortant de Mecs

- Comment est préparée l'arrivée de ces jeunes dans votre structure et comment la vivez-vous ?
- Orientez vous les jeunes majeurs vers les dispositifs de droit commun (accès au logement, insertion sociale comme l'emploi, formation, santé, ...) ? Si oui :
- Qu'est ce qui rend difficile l'accès aux dispositifs de droit commun ?
 - Est ce la problématique de ces jeunes qui est plus importante
 - Ou bien est-ce les dispositifs de droits communs qui ont augmentés leur exigence ?

PRATIQUE PROFESSIONNELLE /

- Partagez vous avec d'autres responsables de structures d'hébergement cette problématique ?
- Est ce que les mecs vous adressent des jeunes ?

- Travaillez-vous en partenariat avec les Mecs pour préparer le relais de ces jeunes en difficultés ?

PARTENARIAT : l'accès aux droits communs

- Avec quels partenaires êtes-vous en lien pour favoriser l'insertion sociale de ces jeunes?
 - Comment travaillez-vous avec eux ?
- Quels sont les partenaires avec lesquels vous ne travaillez pas ?

OFFRE DE SERVICE

- Proposez-vous une offre de service spécifique pour ces jeunes ?
- D'une manière générale l'offre de service d'hébergement est elle adaptée ? Est-elle suffisante ?
- quel type de dispositif serait pour le plus adapté pour ces jeunes ?

Avant de clôturer notre entretien souhaitez vous rajouter un propos ?

Voyez-vous d'autres acteurs qui peuvent nous apporter d'autres éléments pour notre étude ?

Remerciement

ANNEXE 11 :

Grille entretien structures d'aide à l'insertion

Grille entretien structure d'aide à l'insertion sociale (SIAO, CCAS, mission locale, MDS, ADIL...)

PRESENTATION de notre cadre d'intervention

Nous sommes des professionnels stagiaires en formation D.E.I.S. qui se déroule au Collège Coopératif de Aix en Provence. Dans ce cadre là, nous avons une recherche collective à effectuer dans le cadre d'une commande passée par une institution.

Notre groupe réalise une étude souhaitée par la MECS La Reynarde, formalisée par son directeur Mr Mickaël Roman, sur la sortie des jeunes des dispositifs d'hébergement de type MECS à l'approche de leur 21 ans et leur accès au droit commun.

La durée de notre entretien va durer environ 1 heure. Nous allons nous appuyer sur une grille d'entretien en lien avec notre recherche.

Pour commencer pouvez-vous nous présenter votre parcours de formation et professionnel ainsi que votre structure ?

PUBLIC : profil du public, évolution du public

- Combien de jeunes majeurs sortis de dispositif ASE recevez-vous ?
- Quels sont les structures et les professionnels qui les orientent ?
- Quelles sont leurs problématiques ? Constatez-vous une évolution de ces problématiques ?

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Proposez-vous une offre de service spécifique pour ces jeunes ?
- Travaillez-vous en partenariat avec les Mecs pour préparer le relais de ces jeunes en difficultés ?
- Qu'est ce qui rend difficile l'accès aux dispositifs de droit commun ?
 - Est ce la problématique de ces jeunes qui est plus importante
 - Ou bien est-ce les dispositifs de droits communs qui ont augmenté leur exigence ?
- Au vu de ces constats quel changement des pratiques professionnelles ?

PARTENARIAT : l'accès aux droits communs

- Avec quels partenaires êtes-vous en lien pour favoriser l'insertion sociale de ces jeunes?

- Comment travaillez-vous avec eux ?
- Quels sont les partenaires avec lesquels vous avez des difficultés à travailler ou avec lesquels vous ne travaillez pas ? Pourquoi ?

OFFRE DE SERVICE

- D'une manière générale, l'offre de service d'hébergement est elle adaptée ? est-elle suffisante ?
- quel type de dispositif serait pour le plus adapté pour ces jeunes ?

Avant de clôturer notre entretien souhaitez vous rajouter un propos ?

Voyez-vous d'autres acteurs qui peuvent nous apporter d'autres éléments pour notre étude ?

Remerciement

ANNEXE 12 :

Grille entretien institutionnel 1

GRILLE D'ENTRETIEN INSTITUTIONNEL 1

PRESENTATION de notre cadre d'intervention

Nous sommes des professionnels stagiaires en formation D.E.I.S. qui se déroule au Collège Coopératif de Aix en Provence. Dans ce cadre là, nous avons une recherche collective à effectuer dans le cadre d'une commande passée par une institution.

Notre groupe réalise une étude souhaitée par la MECS La Reynarde, formalisée par son directeur Mr Mickaël Roman, sur la sortie des jeunes des dispositifs d'hébergement de type MECS à l'approche de leur 21 ans et leur accès au droit commun.

La durée de notre entretien va durer environ 1 heure. Nous allons nous appuyer sur une grille d'entretien en lien avec notre recherche.

Pour commencer pouvez-vous nous présenter votre parcours de formation et professionnel ainsi que votre structure ?

MISSION/ORGANISATION DE L'ASE

- Quelles sont les missions de la Protection de l'Enfance ?
- Avec quels autres institutions êtes vous amené à travailler dans le cadre de ces missions ? La PJJ ? La MDPH ? La DRDJCS (préfecture) ? Y a-t-il des dispositifs communs que vous puissiez proposer aux jeunes de l'ASE ? Y a-t-il une dotation de l'Etat au Département pour la protection de l'Enfance ?
- Y a-t-il un relais organisé au sein des services du Département pour suivre les jeunes qui ne sont plus accompagnés sur des Mecs ?
 - Existe-t-il des outils ?
- Avez-vous des statistiques sur le nombre de jeunes suivis actuellement par l'ASE de 16 à 18 ans et de 18 ans et au-delà ?
 - Quelle est l'évolution de ces dernières années ?

PROFIL DU PUBLIC

- Quel est le public concerné ?
- Comment orientez vous les jeunes sur les Mecs ?
- Constatez-vous une évolution du public ?
- Quelle est leur autonomie ?
- Quelle est votre définition de l'autonomie ?

LE CONTRAT JEUNE MAJEUR

- Comment fonctionne t-il ?
- Comment est-il attribué ?
- Quels sont les critères de renouvellement, ou de non renouvellement ?
- Comment se passe l'évaluation du CJM en lien avec les Mecs, le jeune concerné, etc. ?
- Y a-t-il une rencontre à la MDS avec l'inspecteur (trice) ?
- Quelles sont les contraintes au niveau des inspecteurs (trices) ? nombre de mesures, limitation dans le temps, contrôle des coûts, etc...
- Au sein de quelle instance l'activité des inspecteurs (trices) est-elle régulée par le Département ?
- Le parquet peut-il imposer une protection pour un jeune âgé entre 18 et 21 ans, ou ça dépend du seul jugement des services du Département ?
- Comment a été vécu la diminution voire l'arrêt des CJM par la PJJ ?
- La prolongation de mesures jeunes majeures au delà de 21 ans est-elle possible ?

FIN DE PRISE EN CHARGE ASE

- Comment différenciez (vous la protection de l'enfance pour les jeunes jusqu'à 18 ans et ceux qui ont entre 18 et 21 ans
- Est-ce que des difficultés concernant la fin de la prise en charge ASE remontent du terrain ?
 - Si oui, quelles sont-elles ? De quel ordre ?
- Paradoxe des jeunes lambda et ceux sortis de Mecs sur l'insertion sociale et pro ?
- Devenir des jeunes sortis de contrat jeune majeur ? Que deviennent-ils en termes d'insertion sociale et professionnelle ?
- Quel est le type d'hébergement qu'obtiennent les jeunes à la sortie des Mecs ?

PARTENARIATS STRUCTURES D'HEBERGEMENTS

- Quelles différences y a-t-il entre les foyers de la DMEF et ceux gérés par les associations en terme de prise en charge ?
- Quels sont les « agréments âges » pour les structures d'accueil ? (à quoi correspondent-ils ?)
- Quelles sont les attentes du Département à l'égard des Mecs en termes d'intégration des jeunes ? Quels sont les critères d'appréciation ?
- Comme se travaillent les projets de service des différentes structures au niveau du Département ? Y a-t-il eu une évolution ces dernières années autour des attentes vis-à-vis de la préparation à la sortie des jeunes ?

PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES HORS HEBERGEMENT

- Quel type de partenariats les services de l'ASE développent avec des structures autres que les Mecs ?
- Quel type de partenariats les services de l'ASE développent avec d'autres institutions (commune, DDCS, autres) ?

DISPOSITIFS SPECIFIQUES ET EXPERIMENTAUX

- Avez-vous connaissances d'organisation différentes, ou de dispositifs spécifiques et expérimentaux, sur d'autres Départements pour les jeunes « sortant » de l'ASE ?

Comment voyez-vous l'évolution de la Protection de l'Enfance dans les prochaines années ?

Avant de clôturer notre entretien souhaitez vous rajouter un propos ?

Voyez-vous d'autres acteurs qui peuvent nous apporter d'autres éléments pour notre étude ?

Remerciement

ANNEXE 13 :

Grille entretien institutionnel 2

GRILLE INSTITUTIONNEL 2

•

PRESENTATION de notre cadre d'intervention

Nous sommes des professionnels stagiaires en formation D.E.I.S. qui se déroule au Collège Coopératif de Aix en Provence. Dans ce cadre là, nous avons une recherche collective à effectuer dans le cadre d'une commande passée par une institution.

Notre groupe réalise une étude souhaitée par la MECS La Reynarde, formalisée par son directeur Mr Mickaël Roman, sur la sortie des jeunes des dispositifs d'hébergement de type MECS à l'approche de leur 21 ans et leur accès au droit commun.

La durée de notre entretien va durer environ 1 heure. Nous allons nous appuyer sur une grille d'entretien en lien avec notre recherche.

Pour commencer pouvez-vous nous présenter votre parcours de formation et professionnel ainsi que votre structure ?

MISSION/ORGANISATION DE LA DDCS

- Pouvez-vous nous présenter les missions de la DDCS et votre service en particulier ?

(VALS : ville accompagnement logement social).

- Évolution changements de fonctionnement/d'organisation?
- Quel est le rôle de l'Etat dans la prise en charge des majeurs?
- Avec quelles institutions êtes-vous en lien? (Etat, ville, département)

FINANCEMENT DES STRUCTURES D'HEBERGEMENTS

- Quels sont les modes de financement des CHRS, Maisons relais?
- Les CHRS se réorganisent sur l'extérieur? Séparation hébergement/ accompagnement
- Cette organisation différente est une demande de votre part ? 2008, coupe budgétaire ?
- Quels sont les modes de financement des Maisons relais?
- Comment fonctionnent les Maisons relais?

FINANCEMENT DES STRUCTURES HORS HEBERGEMENTS

- Votre service finance t- il des structures hors hébergement (de prévention...) ?
- Quel lien avec la prévention spécialisée, la mission locale, la psychiatrie et handicap? jeunes vulnérables?
- Pouvez-vous nous expliquer les objectifs du dernier programme refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement ?

PUBLIC

- Vous qualifiez les populations "vulnérables", qui sont concernées?
- Quelle est la problématique particulière des jeunes sortants de MECS (par d'autres personnes)
- Avez des chiffres sur le nombre de jeunes accueillis par les CHRS venant de MECS
- Selon vous y a t- il un décalage de prise en charge (pec) des jeunes majeurs entre MECS et CHRS ?

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Guide commun sur l'accès au logement entre les services du département et de l'Etat :

- Pourquoi avez-vous ce projet ?

La DDCS qui a un rôle d'animateur de l'Etat dans le champ de la cohésion sociale, dans un concert de partenaires et dans le respect des compétences des autres acteurs, gère la veille sociale sur le département des bouches du Rhône.

- Pourquoi le SIAO en a t- il repris la gestion ?
- Loi ALUR? Ou avant ? Quelle loi ou quel décret ?

Le SIAO centralise les demandes de placements en CHRS dans une volonté de transparence :

- Pourquoi cela n'a pas continué avec le logement d'abord ?

9/10ième des CHRS sont financés (ALT) dans le cadre du dispositif le logement d'abord.

- Pourquoi la DDCS n'a pas déléguée cette gestion au SIAO?

Solidarité, hébergement, logement et population vulnérable: dans ce cadre vous avez mis en place le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement FNAVDL) :

- À qui s'adresse cet appel à projet? Est-il renouvelable, pluriannuel...?

Avant de clôturer notre entretien souhaitez vous rajouter un propos ?

Voyez-vous d'autres acteurs qui peuvent nous apporter d'autres éléments pour notre étude ?

Remerciement

ANNEXE 14 :

Grille entretien jeune

Grille d'entretien jeune sortis de MECS

Nous sommes un groupe de stagiaires en 3^{ème} année de formation d'ingénierie sociale et dans ce cadre là, nous avons une recherche collective à effectuer sur la sortie des jeunes de MECS et à leur accès au droit commun comme le logement, l'emploi, etc.

La durée de notre entretien va durer environ 1 heure. Nous allons nous appuyer sur une grille d'entretien qui est en lien avec notre recherche.

- Quel est votre âge ?
- Quel est votre parcours scolaire et de formation ?
- Quelle est votre situation actuelle en termes d'emploi ou de formation ?
- Depuis quand êtes vous sorti de la Mecs ?
- Combien de temps y êtes vous resté ?
- Avez-vous été préparé à ce départ ? (logement, formation, emploi)
- Si oui comment y étiez vous préparé ?
- Si non qu'est ce qu'il aurait fallu pour vous y préparer ?
- Qu'est ce qui a été difficile pour vous en quittant la Mecs ?
- quel a été votre hébergement après la Mecs ? Et aujourd'hui ?
- Dans quel type d'hébergement auriez vous souhaiter aller (collectif ou individuel) ?
- Qui vous a aidé après la Mecs ? (conseiller de mission local, CCAS, éducateurs, la mecs.)


Connaissez-vous d'autres jeunes qui voudraient nous rencontrer ?

ANNEXE 15 :

Cartographie dynamique de la Vallée de l'Huveaune

Cartographie dynamique Vallée de l'Huveaune



 Quartiers prioritaires

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP013038>, consulter le 15 juin 2016

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015

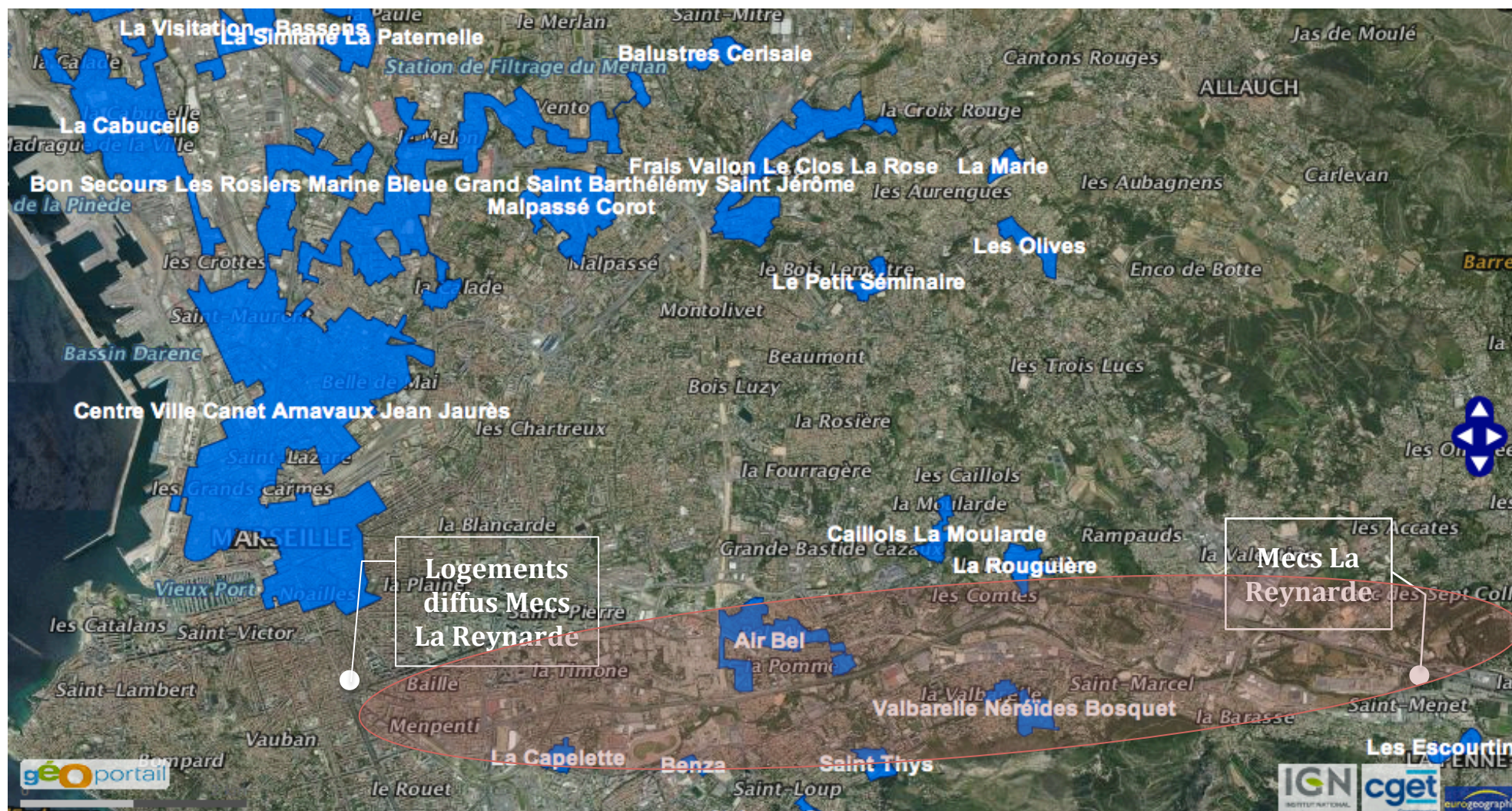
Source : CGET – Janvier 2015

ANNEXE 16 :

Cartographie dynamique

centre-ville de Marseille et vallée de l' Huveaune

Cartographie dynamique Centre ville de Marseille et Vallée de l'Huveaune



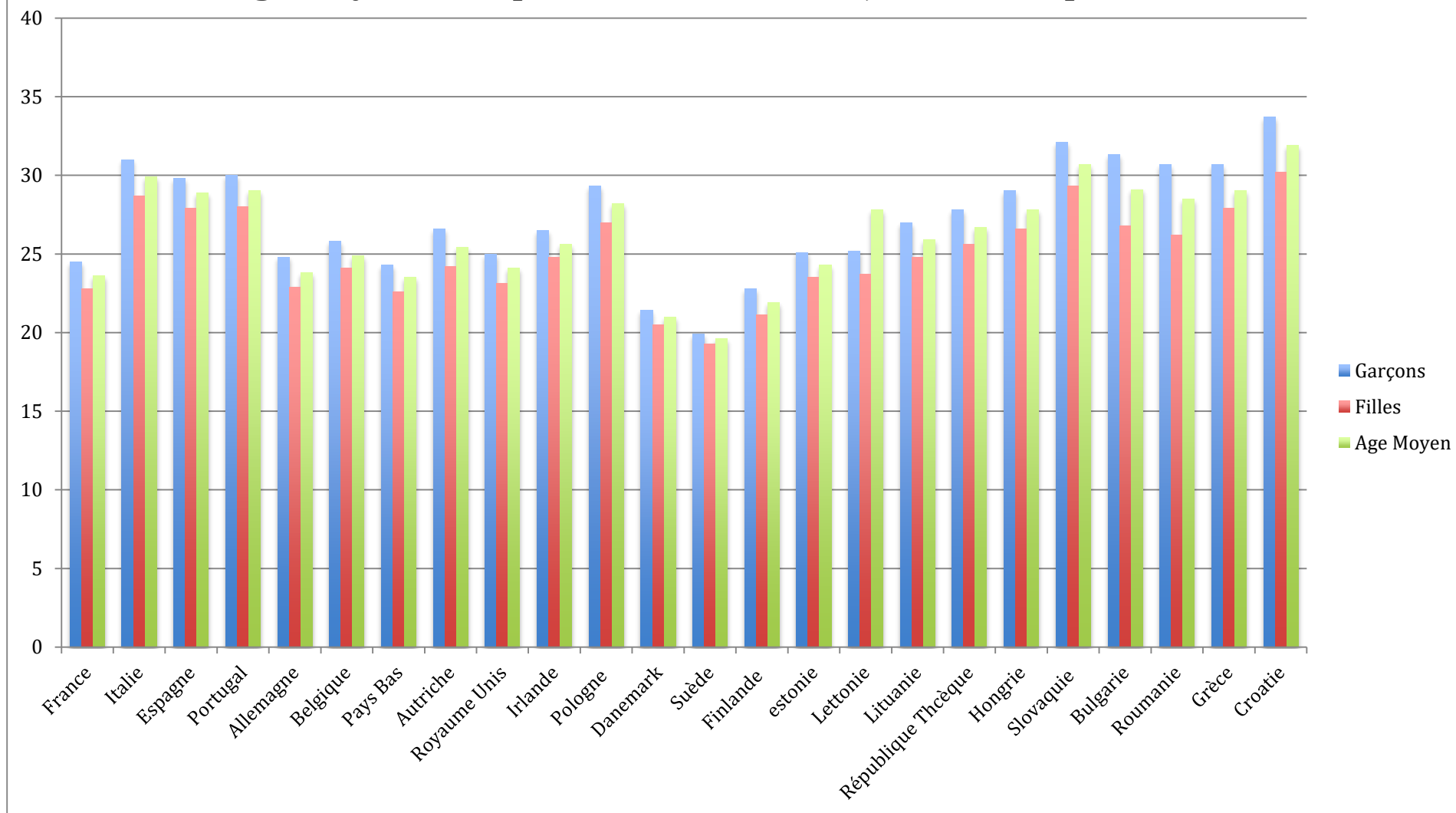
<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP013038>, consulter le 15 juin 2016

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer rectifiées par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 Source : CGET – Janvier 2015

ANNEXE 17 :

Graphique âge moyen de départ du domicile des jeunes
européens en 2013

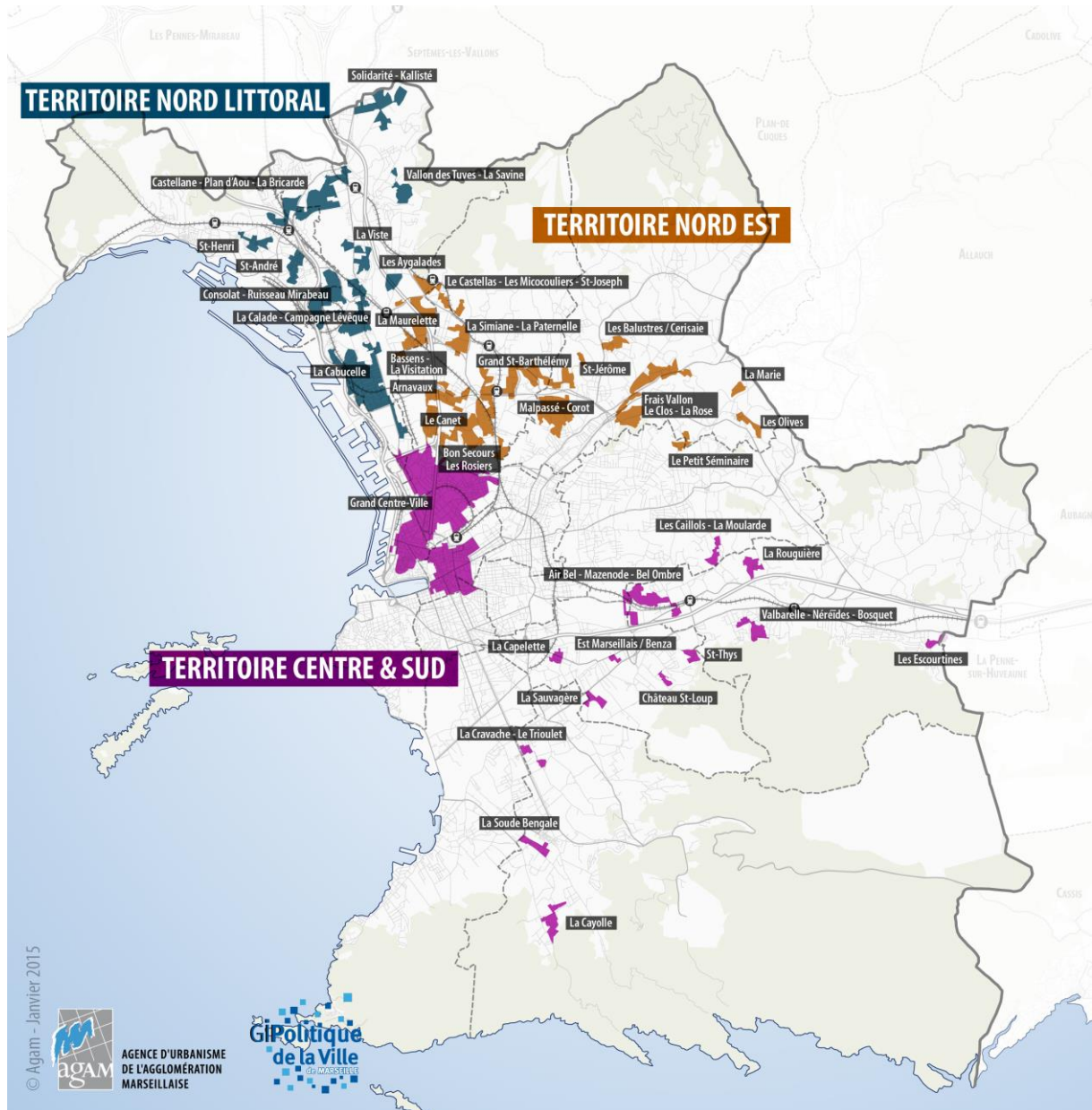
Age moyen de départ du domicile des jeunes européens en 2013



ANNEXE 18 :

Carte des quartiers prioritaires contrat de ville 2015-2020

Quartiers prioritaires Contrat de Ville Marseille



ANNEXE 19 :

EVA-GOA

EVA-GOA

Outil d'origine nord-américaine, d'évaluation et d'amélioration des compétences pour l'accessibilité à l'autonomie des jeunes issus de la protection de l'enfance. Il s'adresse particulièrement à un public âgé de 15 à 18 ans. Il a été traduit et repris par l'université de Liège. Depuis 2006 il est proposé à quelques institutions de la protection de l'enfance de Belgique. Une expérimentation est en cours dans le département de la Cote d'Or (21). L'outil a été mis à la portée des adolescents de 12 à 15 ans en 2011 et est en cours d'expérimentation.

L'idée est de construire un outil qualitatif qui évalue les aptitudes à la vie quotidienne chez les adolescents autonomes à travers les perceptions du jeune et celles de l'intervenant social. Les objectifs sont d'évaluer l'autonomie fonctionnelle mais surtout développer les habiletés nécessaires à la transition du milieu de placement vers la vie d'adulte afin d'éviter la marginalisation. En aucun cas cet outil ne peut être utilisé comme outil de contrôle.

1. EVA :

Il se compose d'un questionnaire double permettant d'obtenir une photographie de l'autonomie fonctionnelle. Les questions portent sur 9 domaines :

- ✓ vie quotidienne
- ✓ gestion administrative
- ✓ aptitude au travail et technique d'étude
- ✓ planification de carrière
- ✓ soins personnels
- ✓ relations sociales
- ✓ communication
- ✓ quelle importance pour moi
- ✓ point supplémentaire

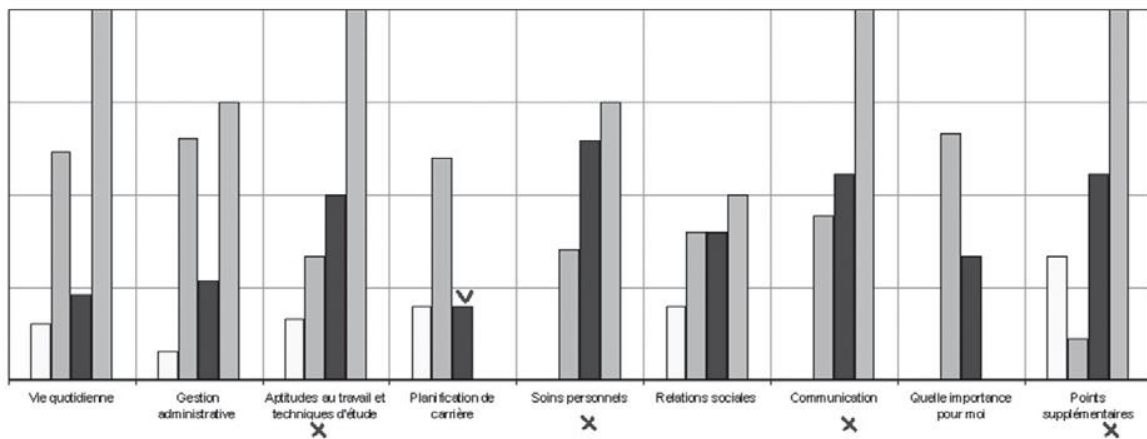
Trois niveaux de réponse sont possibles (ne sait pas, plus ou moins et très bien). Ensuite vient la mise en situation pour vérifier la maîtrise des compétences acquises du jeune. Il s'agit là de questions de situation comme remplir un bail ou encore obtenir un branchement téléphonique ou encore être capable de rédiger un curriculum vitae et lettre de motivation et :

Je suis capable de me produire/ d'obtenir les documents nécessaires pour régulariser ma situation.

Il s'adresse dans un premier temps au jeune puis dans un second temps à l'intervenant social qui connaît au mieux le jeune. Les mêmes questions leurs sont posées et seront reprises permettant la corrélation des informations par le dialogue et relevant les incertitudes.

Résultats du jeune

□ Rép"1" □ Rép"2" ■ Rép"3" □ Mise en situation



Les résultats sont produits sous forme graphique ou par pourcentage. Le bilan est réalisé sans jugement et surtout il fixe des objectifs de travail à accomplir ensemble.

*Où j'en suis...
Où j'en suis...*

Indique ici la date d'aujourd'hui, le lieu où tu vis en ce moment et choisis une couleur.

Date	21/9/11				
Lieu	IPPJ de Wauthier-Braine				
Couleur					

A partir de cet instant l'outil GOA intervient.

2. GOA :

Avec les données EVA, les lacunes sont repérées. Ainsi il est proposé des exercices à l'aide de fiches pédagogiques. Elles permettent de travailler les apprentissages pour développer les capacités d'autonomie, acquérir de nouvelles compétences ou d'expérimenter les compétences acquises. Par exemple, elle donne les outils aux jeunes pour apprendre à faire tourner une machine à laver ou à passer un entretien d'embauche.

A l'issu des tests un carnet de suivi est élaboré. Il suit le jeune tout au long de son parcours afin d'assurer une continuité de prise en charge. Il s'agit d'un moyen pour le jeune de s'approprier son projet.

Les objectifs de l'outil EVA-GOA ne visent pas à atteindre une autonomie optimum. Ils prétendent à l'amélioration des compétences en autonomie fonctionnelle qui comprend un ensemble de compétences et d'habiletés sociales et à l'autonomie émotionnelle qui reste quant à elle un moyen de se sortir de la dépendance avec l'adulte. L'intérêt majeur de l'outil permet un accompagnement du jeune dans sa globalité.

ANNEXE 20 :

Liste des structures d'hébergement sur Marseille et Aubagne

Liste des structures d'hébergement sur Marseille et Aubagne

RESIDENCES SOCIALES					
Structure	Dispositif	Localisation	Nature	Durée	Mode d'entrée
AAJT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	RS - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	13003, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs	ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs	13015, Marseille	Résidence sociale	un mois renouvelable	sur dossier
ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs	ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs	13014, Marseille	Résidence sociale	un mois renouvelable	sur dossier
ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs	ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs	13010, Marseille	Résidence sociale	un mois renouvelable	sur dossier

ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Vieille Chapelle - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13008, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Rostand - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13003, Marseille	Résidence sociale	non renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Alouette - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13003, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Darius Milhaud - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13013, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Vieux Moulin - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13015, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Littoral - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13015, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier

ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Jolie Manon - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13003, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Lunik - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13400, Aubagne	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Petit Canedel - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13400, Aubagne	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Loubon - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13003, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Madrague Ville - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13015, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res du Centre ville - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13001, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier

ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Pierre Leca - Direction territoriale MarseilleESTPROVENCE	13003, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	Res. Commanderie - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13015, Marseille	Résidence sociale	un an renouvelable	sur dossier

CHRS

Structure	Dispositif	Localisation	Nature	Durée	Mode d'entrée
AFOR - AFOR Saint Joseph	AFOR La Martine - AFOR Saint Joseph	13000, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale, Centre Maternel, Accueil, Ecoute,	6 mois renouvelable	SIAO
Amicale du nid	ORION - Amicale du nid	13006, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
ANEF	CHRS - ANEF	13001 Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Social	6 mois renouvelable	SIAO
HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	CHRS HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	13001 Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
ARS - Association pour la Réadaptation Sociale	Association pour la Réadaptation Sociale	13001, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
AAJT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	CHRSi - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	13003, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
CHRS ari Valbarelle - ARI CHRS relais de la Valbarelle	ARI Relais - ARI CHRS relais de la Valbarelle	13011 Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale, ALT Allocation Logement Temporaire	6 mois renouvelable	SIAO

Abri Maternel - Centre A. de JESSE-CHARLEVAL	CHRS Femmes - Centre A. de JESSE-CHARLEVAL	13004, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
Abri Maternel - Centre A. de JESSE-CHARLEVAL	CHRS Couples - Centre A. de JESSE-CHARLEVAL	13004, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
l'Espoir - Espoir La Selonne	Accueil d'urgence - Espoir La Selonne	13011, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale, Urgence	2 mois renouvelable	SIAO
l'Espoir - Espoir La Selonne	CHRS La Selonne - Espoir La Selonne	13011, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
La Caravelle	CHRS - La Caravelle	13012, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
HPF - Hospitalité Pour les Femmes	CHRS - Hospitalité Pour les Femmes	13003, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
SPES - Service Provençal d'Encouragement et de Soutien	CHRS Athènes I - Service Provençal d'Encouragement et de Soutien	13001, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
SPES - Service Provençal d'Encouragement et de Soutien	CHRS CLAIRE-JOIE - Service Provençal d'Encouragement et de Soutien	13006, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO

Accueil de Nuit - Œuvre Hospitalière de Marseille Accueil de Nuit Saint Jean De Dieu	Œuvre Hospitalière de Marseille Accueil de Nuit Saint Jean De Dieu	13002, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
Armée du Salut - Résidence William Booth	CHRS - Résidence William Booth	13003, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale, lit 115	6 mois renouvelable	SIAO
CHRS MAAVAR – Association MAAVAR	MAAVAR	13006, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale	6 mois renouvelable	SIAO
LOGISOL	Hôtel de la Famille - LOGISOL	13001, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale, Urgence, Centre Maternel	2 mois renouvelable	SIAO
LOGISOL	L.I. SISIF - LOGISOL	13001, Marseille	CHRS Centre Hébergement Réinsertion Sociale, ALT Allocation Logement Temporaire, Stabilisation / Transition	Plus d'un an renouvelable	SIAO

MAISON RELAIS

Structure	Dispositif	Localisation	Nature	Durée	Mode d'entrée
ADRIIM - Association pour le Développement des Relations Intercommunautaires Méditerranéennes	ADRIIM - Association pour le Développement des Relations Intercommunautaires Méditerranéennes	13001, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	Association pour l'Habitat Alternatif Social	13001, Marseille	Maison relais	Habitat durable renouvelable	sur dossier
HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	Le Marabout - Association pour l'Habitat Alternatif Social	13001, Marseille	Maison relais	plus d'un an renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	PF. Musée - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13001, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
ADOMA - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	PF. Relais - Direction territoriale Marseille EST-PROVENCE	13001 Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
fondation d'Auteuil - fondation d'Auteuil	MR - fondation d'Auteuil	13004, Marseille	Maison relais	plus d'un an non renouvelable	sur dossier
La Caravelle	MR Gambetta - La Caravelle	13001, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier

La Caravelle	MR St Marcel - La Caravelle	13011, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
Armée du Salut - Résidence William Booth	Résidence William Booth	13003, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
SARA - Service d'Accueil et de Reclassement des Adultes -	STE VICTORINE - Service d'Accueil et de Reclassement des Adultes	13003, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
Jane Pannier - Maison de la jeune fille- Centre Jane Pannier	L'Oustaou de Jane - Maison de la jeune fille- Centre Jane Pannier	13013, Marseille	Maison relais	plus d'un an renouvelable	sur dossier
La Caravelle	MR Gambetta - La Caravelle	13001, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
La Caravelle	MR St Marcel - La Caravelle	13011, Marseille	Maison relais	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
Fondation d'Auteuil - Fondation d'Auteuil	MR - fondation d'Auteuil	13004, Marseille	Maison relais	plus d'un an non renouvelable	sur dossier

FJT ALT

Structure	Dispositif	Localisation	Nature	Durée	Mode d'entrée
FJT St Thomas - foyer jeunes travailleurs St Thomas	FJT St Thomas - foyer jeunes travailleurs St Thomas	13400, Aubagne	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs	6 mois renouvelable	Sur dossier
FJT La Claire Maison - Foyer Jeunes Travailleurs La Claire Maison	FJT La Claire Maison - Foyer Jeunes Travailleurs La Claire Maison	13000, Marseille	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs	un an renouvelable	Sur dossier
FJT Le Forum - Foyer Jeunes Travailleurs Le Forum	FJT Le Forum - Foyer Jeunes Travailleurs Le Forum	13100, Aix-en-Provence	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs	un mois renouvelable	Sur dossier
fondation d'Auteuil - fondation d'Auteuil	FJT - fondation d'Auteuil	13013, Marseille	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs	un an renouvelable	Sur dossier
ADAMAL - Association D'accès et de Maintien Au Logement	FJT Salon - Association D'accès et de Maintien Au Logement	13300, Salon-de-Provence	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs, Résidence sociale	6 mois renouvelable	Sur dossier
AAJT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	FJT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	13003, Marseille	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs	un an renouvelable	Sur dossier
HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	Association pour l'Habitat Alternatif Social	13015, Marseille	ALT Etablissement et service à caractère expérimental	6 mois renouvelable	Sur dossier

ADDAP13 - ADDAP 13	Pôle Logement - ADDAP 13	13009, Marseille	ALT Allocation Logement Temporaire	6 mois renouvelable	Sur dossier
AIDES - APRICARI AIDES	APRICARI AIDES	13700, Marignane	ALT Allocation Logement Temporaire	6 mois renouvelable	Sur dossier
CHRS MAAVAR - MAAVAR	EZRA - MAAVAR	13006, Marseille	ALT Allocation Logement Temporaire	6 mois renouvelable	Sur dossier

AUTRES CENTRES D'ACCUEIL SERVICE EXPERIMENTAL

Structure	Dispositif	Localisation	Nature	Durée	Mode d'entrée
AAJT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	BHAJ - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs	13003, Marseille	Autre Centre d'Accueil	un an renouvelable	sur dossier
ASSOCIATION OXYGENE	Alizé - ASSOCIATION OXYGENE	13013 Marseille	Etablissement et service à caractère expérimental	renouvelable	ASE/sur dossier
HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	Association pour l'Habitat Alternatif Social	13014, Marseille	Stabilisation / Transition, Etablissement et service à caractère expérimental	Habitat durable non renouvelable	sur dossier
HAS - Association pour l'Habitat Alternatif Social	Association pour l'Habitat Alternatif Social	13015, Marseille	Etablissement et service à caractère expérimental	6 mois renouvelable	sur dossier
Abri Maternel - Centre A. de JESSE-CHARLEVAL	Centre Maternel - Centre A. de JESSE-CHARLEVAL	13004, Marseille	Centre Maternel	6 mois renouvelable	ASE
M de la charité - Missionnaire de la charité	M de la charité - Missionnaire de la charité	13003, Marseille	Autre Centre d'Accueil	plus d'un an renouvelable	sur dossier

Nombre total des hébergements et logements sur Marseille et vallée de l'Huveaune

- ✓ 20 résidences sociales dont 1 dans le 10ème arrondissement
- ✓ 18 CHRS dont 3 dans le 11ème arrondissement
- ✓ 11 maisons relais dont une dans le 11ème arrondissement
- ✓ 6 FJT
- ✓ 4 ALT
- ✓ 3 établissements et services à caractère expérimental
- ✓ 2 autres centres d'accueil
- ✓ 1 logement-foyer
- ✓ 1 centre maternel

ANNEXE 21 :

Guide des structures d'hébergement

Guide des structures d'hébergement

STRUCTURE	Mission	Public	Durée de séjour	Forme d'habitat	Mode de gestion, réglementation
<p>FJT (<i>Foyer jeune travailleur</i>) ou Résidences Habitat Jeunes</p>	<p>Accueil des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle dans une résidence adaptée à leurs besoins avec des services d'ordre socio-éducatif.</p>	<p>Jeunes de 16 – 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle ; élargissement aux 25-30 ans mais de façon limitée.</p>	<p>1 mois tacitement renouvelable sans limitation de durée.</p>	<p>Chambres ou logements et espaces collectifs dans un foyer intégré, ou dans un foyer-soleil combinant unité centrale avec services et espaces collectifs, et logements disséminés à proximité dans le diffus.</p>	<p>Associations (dans la majorité des cas), CCAS. Financement* Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme 177 (DGAS) : attribution de postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et l'éducation populaire), • CAF, collectivités territoriales... <p>Statut : Particularité des FJT : ils relèvent de 2 réglementations : celle des logements-foyers au titre du CCH et celle de la loi de 2002-2 en tant qu'institution sociale (donc du CASF).</p>
<p>Maison relais</p>	<p>Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion</p>	<p>Principalement des personnes isolées, très désocialisées, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. Autant que possible, les publics doivent présenter des profils et parcours variés pour dynamiser la</p>	<p>Accueil sans limitation de durée. Le principe de la maison relais est de proposer un habitat pérenne.</p>	<p>Structure de taille réduite comportant entre 20 et 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs.</p> <p>Présence en journée d'un hôte, ou d'un couple d'hôtes, ayant une qualification ou une expérience</p>	<p>-Les projets de maison relais relèvent des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et programmes locaux de l'habitat (PLH).</p> <p>-Le traitement administratif au niveau des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS)</p>

	de type CHRS. logements foyers résidences sociales	vie interne de l'établissement.		reconnue dans le domaine social et/ou de l'insertion.	ou aux Directions départementales de l'équipement (DDE) -Agrément préfectoral à la suite de la réunion d'un comité régional conjoint DRASS/DRE chargé d'examiner les projets d'ouverture de maisons relais
CHRS <i>Centre d'hébergement et de réinsertion sociale</i>	L'accompagnement global soutenu (social, professionnel, logement, santé...) doit permettre aux personnes de retrouver leur autonomie personnelle et sociale.	Personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Certains CHRS sont spécialisés dans l'accueil d'un public spécifique ou prioritaire (exemples : femmes victimes de violence, personnes sous main de justice...).	Un contrat de séjour en fixe les objectifs et la durée en lien avec la demande d'aide sociale à l'hébergement (1à 6 mois renouvelables).	Chambres individuelles ou à plusieurs ou logements dans certains cas ; logement éclaté (40 % du parc), regroupé ou mixte.	Gestion essentiellement associative, CCAS ou autres structures dépendant du Conseil général. Équipe d'intervenants sociaux pour aider la personne à accéder aux droits et retrouver son autonomie, présence d'une personne, au minimum d'un gardien, 24h/24. Statut : Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Une convention précise notamment les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

<p>ALT <i>Logements et chambres conventionnés à l'ALT</i> <i>(Aide au logement temporaire)</i></p>	<p>Permettre l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS. Aide versée aux associations ou CCAS conventionnés par la DDASS qui mobilisent les logements ou chambres (d'hôtels, de foyers ou de résidences sociales) à l'ALT et y accueillent des ménages défavorisés. Ces logements et chambres sont propriété des associations ou CCAS ou pris en location.</p>	<p>18/25 ans Personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.</p>	<p>Pas de limite réglementaire mais l'objectif est que la durée moyenne n'excède pas six mois (les personnes étant censées avoir obtenu entre temps une solution de logement adaptée à leur situation).</p>	<p>Logements ou chambres dans un parc très diversifié (parc privé, parc social, résidences sociales dans la limite de 10 % de leur capacité, hébergement d'urgence, hôtel...).</p>	<p>Associations ou CCAS : (loi n° 91-1406 du 31.12.91, décret n° 93-336 et arrêtés du 12.3.93, circulaire n° 93-31 du 19.3.93). Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Programme 177 (DGAS) 50 %, branche famille de la sécurité sociale 50 %. Paiement des organismes par les CAF, • Fonds de Solidarité Logement (FSL) des conseils généraux dans certains départements : garantie du FSL (peuvent notamment couvrir les frais de remise en état suite aux dégradations). </p>
---	---	--	---	--	---

Résidences maternelles	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer avec la mère l'arrivée de l'enfant - Définir un projet de vie avec la mère. Cela doit notamment permettre à celle-ci d'acquérir une plus grande autonomie. - Favoriser le lien entre la mère et l'enfant - Aider matériellement la mère dans l'organisation de la vie quotidienne - Favoriser son insertion sociale et professionnelle 	Permettre l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec enfants de moins de trois ans. Il s'agit de femmes majeures ou mineures, isolées et en difficulté (notamment victimes de violences conjugales) et qui ont besoin d'un soutien pédagogique, psychologique et matériel.	6 mois renouvelable, avec un maximum de 3 ans.	En chambre individuelle en foyer collectif ou appartement. Un accueil est prévu pour les enfants de moins de trois ans (crèche, pouponnière, halte garderie...).	(article L222-5 du code de l'action sociale et des familles) ; prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du Conseil général.
Résidences sociales	Offrir une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé à des personnes en difficulté sociale et/ou économique dans une catégorie spécifique de logements-foyers que constituent les résidences sociales.	18/30 ans Personnes en difficulté sociale et/ou économique ayant un besoin de logement temporaire lié à la mobilité ou dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome avec, si besoin seulement, un	1 mois renouvelable sans limitation de durée mais vocation d'accueil temporaire rappelée généralement dans le projet social (accueil variant selon les situations entre 1 mois et 2 ans).	Logements meublés autonomes répondant aux normes d'habitabilité du Code de la construction et de l'habitation. Logements individuels et collectifs en habitat regroupé.	Gestion locative et sociale assurée par une association, une SEM (ADOMA), un CCAS, etc.

	<p>Ces résidences sociales peuvent être créées « ex nihilo » ou par transformation de FJT (foyers de jeunes travailleurs) ou FTM (foyer de travailleurs migrants).</p>	<p>accompagnement léger. Public des FJT et FTM (progressive transformation des foyers en résidence sociale).</p>			
<p>Autres Logements-foyer</p>	<p>Les foyers pour travailleurs migrants, les foyers pour personnes âgées et les foyers pour personnes handicapées sont mobilisable dans le cadre de la loi DALO pour répondre, dans des conditions de droit commun, à l'évolution et la croissance des besoins de logement temporaire de populations aux profils très diversifiés cumulant des difficultés d'ordre économique et social.</p>	<p>Populations aux profils très diversifiés cumulant des difficultés d'ordre économique et social</p>		<p>Il s'agit d'une modalité de logement meublé associant logements privés, espaces collectifs et services collectifs.</p>	<p>Les logements-foyers sont définis dans le Code de la construction et de l'habitation (L 633-1) et font l'objet d'une convention APL. La principale catégorie de logement-foyer susceptible d'être mobilisée pour la mise en oeuvre de la loi DALO n° 2007-290 du 5 mars 2007 est la résidence sociale, créée par décrets en 1994 (décrets n° 94-1128, 1129, 1130 du 23 décembre 1994)</p>